



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



communauté  
de communes



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .....</b>	<b>3</b>
▪ Le territoire .....	4
▪ Les compétences et les missions .....	5
▪ Les élus communautaires .....	6
▪ Les instances communautaires .....	8
 <b>L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	 <b>9</b>
▪ Les ressources humaines .....	10
▪ Les finances .....	13
 <b>LES GRANDS PROJETS .....</b>	 <b>18</b>
▪ Le tourisme et la promotion du territoire .....	19
▪ Le centre aquatique .....	20
▪ La Maison d'Assistants Maternels .....	21
▪ L'aire de grand passage .....	23
▪ Le réseau des voies vertes .....	24
▪ La Zone d'Activités Economiques .....	25
▪ L'aménagement du carrefour du Poteau .....	26
 <b>LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE &amp; L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE .....</b>	 <b>27</b>
▪ Le développement économique .....	28
▪ Le tourisme .....	38
 <b>LA PETITE ENFANCE .....</b>	 <b>45</b>
▪ Les missions du Relais Petite Enfance et de la halte-garderie itinérante .....	46
▪ Les chiffres du service Petite Enfance .....	49
 <b>L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....</b>	 <b>51</b>
▪ L'eau et l'environnement .....	52
▪ Le traitement des déchets .....	54
▪ Le PCAET et la mobilité .....	60
▪ Le dispositif Voltatis .....	62
▪ La Rosalie scolaire .....	63
 <b>L'ESPACE FRANCE SERVICES ITINÉRANT .....</b>	 <b>66</b>
 <b>LE CISPD .....</b>	 <b>68</b>



# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# LE TERRITOIRE

Située au cœur des Hauts-de-France, la Communauté de communes Senlis Sud Oise réunit 17 communes sur un territoire de 203,4 km<sup>2</sup> et compte près de 26 000 habitants. Lieu privilégié pour les amoureux de nature et d'histoire, la CCSSO allie qualité de vie et vitalité économique.

17  
communes

203,4 km<sup>2</sup>  
de superficie

environ  
26 000  
habitants



## LES ATOUTS

- Patrimoine architectural
- Voies cyclables
- Terre de cinéma
- Gîtes et chambres d'hôtes
- Artisanat local
- Attractivité économique

## UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

- 9 280 hectares de forêts
- + de 1 000 kilomètres de sentiers pédestres

## UNE LOCALISATION STRATÉGIQUE

Accès à l'autoroute  
**A1**

à **27** kilomètres  
de Roissy-Charles-de-Gaulle

à **56** kilomètres de Paris

à **174** kilomètres de Lille

# LES COMPÉTENCES ET LES MISSIONS

La CCSSO s'engage pleinement pour améliorer la qualité de vie des habitants, développer son territoire et préserver son environnement.

## SES PRINCIPALES MISSIONS AU SERVICE DES RÉSIDENTS ET DU TERRITOIRE :

- **Politique du logement et du cadre de vie :** amélioration du cadre de vie pour tous.
- **Développement économique :** soutien aux entreprises, attractivité et dynamisme local.
- **Gestion des équipements sportifs :** entretien et développement des infrastructures d'intérêt communautaire.
- **Action sociale d'intérêt communautaire :** programmes et services pour le bien-être des habitants.
- **Gestion et valorisation des déchets :** collecte et traitement adaptés aux besoins de la collectivité.



- **Protection et valorisation de l'environnement :** engagement pour un territoire durable et préservé.
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) :** assurer la sécurité et la préservation des ressources en eau.
- **Planification territoriale :** participation active à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



- **Maison France services itinérante :** proximité et accès simplifié aux services publics.
- **Logement social d'intérêt communautaire :** favoriser l'accès au logement pour les publics prioritaires.
- **Assainissement :** gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et réalisation d'une étude de schéma directeur d'assainissement.
- **Très Haut Débit - Fibre :** développement de la connectivité numérique sur tout le territoire.
- **Accueil et accompagnement des gens du voyage :** mise en œuvre d'aires d'accueil et de terrains familiaux locatifs.
- **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) :** actions pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.
- **Mobilité :** développement des voies cyclables pour favoriser les déplacements durables et sécurisés.



# LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, installé depuis le 15 juillet 2020, est composé de quarante-quatre conseillers communautaires et de douze conseillers suppléants.

Depuis le 5 octobre 2023, le bureau communautaire réunit un président, neuf vice-présidents ainsi que l'ensemble des maires des communes de la CCSSO. Pour les distinguer, les noms des membres du bureau figurent sur un fond bleu.

AUMONT-EN-HALATTE	Christel Jaunet	Maire d'Aumont-en-Halatte ; 4 <sup>e</sup> vice-présidente en charge des affaires sociales, des services à la population et aux familles	Titulaire
	Didier Grospiron	Conseiller municipal d'Aumont-en-Halatte ; conseiller communautaire	Suppléant
BARBERY	Dimitri Roland	Maire de Barbery ; conseiller communautaire	Titulaire
	Françoise Sobczyk	Conseillère municipale de Barbery ; conseillère communautaire	Suppléante
BOREST	Bruno Sicard	Maire de Borest ; conseiller communautaire	Titulaire
	Valérie Didier	Conseillère municipale de Borest ; conseillère communautaire	Suppléante
BRASSEUSE	Maxime Acciai	Maire de Brasseuse ; conseiller communautaire	Titulaire
	Marie Pourplanque	Conseillère municipale de Brasseuse ; conseillère communautaire	Suppléante
CHAMANT	Philippe Charrier	Maire de Chamant ; 2 <sup>e</sup> vice-président en charge du contrôle des projets opérationnels, des relations extérieures et des ressources humaines	Titulaire
	William Lesage	Conseiller municipal de Chamant ; conseiller communautaire	Suppléant
COURTEUIL	François Dumoulin	Maire de Courteuil ; 6 <sup>e</sup> vice-président en charge de la transition climatique et énergétique et des nouvelles mobilités	Titulaire
	Marie-Hélène Nougier	Conseillère municipale de Courteuil ; conseillère communautaire	Suppléante
FLEURINES	Guillaume Maréchal	Maire de Fleurines ; président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise	Titulaire
	Jacky Mélique	Conseiller municipal de Fleurines ; 9 <sup>e</sup> vice-président en charge de la préservation et de la protection de l'environnement	Titulaire
	Cécile Gauville-Herbet	Conseillère municipale de Fleurines ; conseillère communautaire	Titulaire
	Dominique Lapie	Conseiller municipal de Fleurines ; conseiller communautaire	Suppléante
FONTAINE-CHAALIS	Alexis Patria	Maire de Fontaine-Chaalis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Anne Dezard	Conseillère municipale de Fontaine-Chaalis ; conseillère communautaire	Suppléante
MONT-L'ÉVÈQUE	Michelle Lozano	Maire de Mont-l'Évêque ; conseillère communautaire	Titulaire
	Eric Vaganay	Conseiller municipal de Mont-l'Évêque ; conseiller communautaire	Suppléant
MONTÉPILLOY	Laurent Blot	Maire de Montépilloy ; conseiller communautaire	Titulaire
	Patrice Urvoy	Conseiller municipal de Montépilloy ; conseiller communautaire	Suppléant
MONTLOGNON	Daniel Froment	Maire de Montlognon ; conseiller communautaire	Titulaire
	Gilles Tesson	Conseiller municipal de Montlognon ; conseiller communautaire	Suppléant

PONTARMÉ	Alain Battaglia	Maire de Pontarmé ; conseiller communautaire	Titulaire
	Gilles Granziera	Conseiller municipal de Pontarmé ; conseiller communautaire	Suppléant
RARAY	Jean-Marc de La Bédoyère	Maire de Raray ; 5 <sup>e</sup> vice-président en charge du tourisme et de la promotion du territoire	Titulaire
	Martine Belguerras	Conseillère municipale de Raray ; conseillère communautaire	Suppléante
RULLY	Viviane Tondellier	Maire de Rully ; 3 <sup>e</sup> vice-présidente en charge de la communication et de la mutualisation	Titulaire
	Marc Plasmans	Conseiller municipal de Rully ; conseiller communautaire	Suppléant
SENLIS	Pascale Loiseleur	Maire de Senlis ; 1 <sup>re</sup> vice-présidente en charge des finances, de l'évaluation financière, de la sécurité et de la prévention de la délinquance	Titulaire
	Patrick Gaudubois	Conseiller municipal de Senlis ; 7 <sup>e</sup> vice-président en charge du développement économique	Titulaire
	Véronique Ludmann	Conseillère municipale de Senlis ; 8 <sup>e</sup> vice-présidente en charge des équipements communautaires	Titulaire
	Benoît Curtil	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Magalie Benoist	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Jean-Pierre Nguyen Phuoc Vong	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Véronique Pruvost-Bitar	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Damien Boulanger	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Jean-Jacques Baron puis Philippe Gaudion	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Isabelle Gorse-Caillou	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Patrice Reignault	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Daniel Guedras	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Sylvain Lefevre	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Florence Mifsud	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Martine Palin Sainte-Agathe	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Marie-Christine Robert	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Élisabeth Sibille	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Wilfried Diedrich	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
THIERS-SUR-THÈVE	Delphine Glastra	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Sophie Reynal	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	Françoise Balossier	Conseillère municipale de Senlis ; conseillère communautaire	Titulaire
	Rémi Geoffroy	Conseiller municipal de Senlis ; conseiller communautaire	Titulaire
	Pierre Boufflet	Maire de Thiers-sur-Thève ; conseiller communautaire	Titulaire
	Émilie Martin	conseillère municipale de Thiers-sur-Thève ; conseillère communautaire	Suppléante
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	Laurent Nocton	Maire de Villers-Saint-Frambourg-Ognon ; conseiller communautaire	Titulaire
	Francis Clerel	Conseiller municipal de Villers-Saint-Frambourg-Ognon ; conseiller communautaire	Suppléant

# LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

## Bilan des instances communautaires en 2024

**13** bureaux communautaires et **27** délibérations adoptées  
**9** conseils communautaires et **102** délibérations adoptées  
**62** décisions prises par le président

### Commissions tenues

Finances et Évaluations financières : **2**  
Affaires sociales, services à la population et aux familles : **2**  
Tourisme et promotion du territoire : **1**  
Transition climatique et énergétique et nouvelles mobilités : **2**  
Développement économique : **1**  
Préservation et protection de l'environnement : **3**  
Eau et Assainissement : **3**  
Techniques - Grands projets : **2**





# L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# LES RESSOURCES HUMAINES

Au cœur de l'organisation, le service Ressources Humaines soutient l'ensemble des agents de la collectivité à travers une gestion rigoureuse, une attention portée à la qualité de vie au travail et un accompagnement constant dans les parcours professionnels.

La gestion des ressources humaines est une fonction stratégique. Elle joue un rôle central dans la performance et le développement de l'organisation. Elle participe à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie globale. Elle contribue aussi à une meilleure circulation de l'information et à une coordination renforcée entre les services.

Le service des Ressources Humaines assure la gestion administrative du personnel de l'EPCI. Il intervient quels que soient les métiers exercés ou les statuts des agents. Ses missions sont variées : recrutement, formation, rémunération, gestion des carrières, organisation interne, valorisation des compétences et accompagnement au changement.

## UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ POUR CHAQUE AGENT

Le service remplit aussi une mission d'écoute, de conseil et d'accompagnement individuel. Il soutient les agents dans leur évolution professionnelle et favorise un climat de confiance.

La qualité de vie au travail est au cœur des priorités. Elle repose sur des conditions de travail sereines, stimulantes et respectueuses de chacun. Le bien-être des agents contribue à l'efficacité de la collectivité.

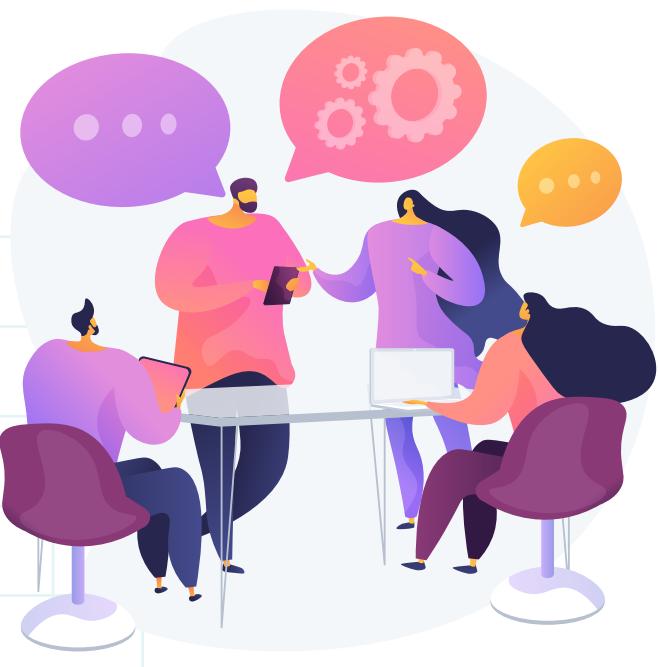




# Le service

Le service des Ressources Humaines incarne un engagement constant auprès des agents et de l'organisation. Il mobilise son expertise pour répondre de manière adaptée aux besoins identifiés, anticiper les évolutions et accompagner les transformations.

En lien étroit avec l'ensemble des directions et des pôles, il inscrit son action dans une logique d'amélioration continue et de proximité avec le terrain.



## EFFECTIF DE LA COLLECTIVITÉ EN 2024

Au 31 décembre 2024, la collectivité emploie trente agents, dont trois sous statut de portage salarial. Par ailleurs, deux agents sont placés en disponibilité.

## Répartition des effectifs par pôles

### ▪ DIRECTION GÉNÉRALE

Un directeur général des services  
Une assistante de direction

### ▪ PÔLE DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Une directrice de pôle  
Une assistante administrative  
Une assistante en charge des instances

### ▪ PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET MUTUALISATION

Une directrice de pôle  
Un assistant administratif

### ▪ PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT

Une directrice de pôle  
Un responsable Environnement  
Un chargé de projet PCAET  
Une chargée de projet Eau et Assainissement  
Deux ambassadeurs du tri

### ▪ PÔLE ENFANCE, JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

Une directrice de pôle  
Une responsable du Relais Petite Enfance (RPE)  
Une animatrice du RPE  
Une directrice de la halte-garderie itinérante (HGI)  
Deux auxiliaires de puériculture de la HGI (*dont une en portage salarial*)  
Deux animatrices de la HGI (*dont une en portage salarial*)  
Deux représentants de la Maison France services itinérante (MFSI)

### ▪ PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Une directrice de pôle  
Une chargée de mission Développement économique

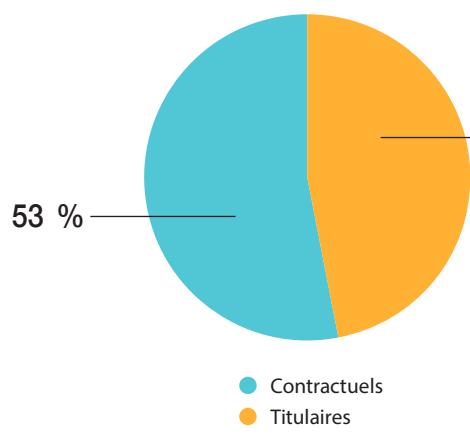
### ▪ PÔLE TECHNIQUE ET GRANDS PROJETS

Un directeur de pôle  
Un technicien polyvalent bâtiments et VRD (Voiries et Réseaux Divers)

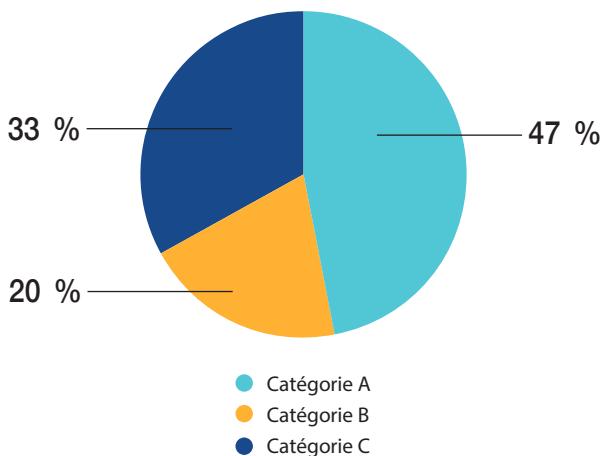


## Quelques chiffres

Répartition du personnel  
Fin 2024



Répartition du personnel  
selon le cadre d'emploi - Fin 2024



Âge moyen  
des agents permanent - Fin 2024



# LES FINANCES

Le compte administratif 2024 de la communauté de communes met en lumière des équilibres financiers solides, une dette maîtrisée et des investissements structurants.

## Présentation générale

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et

au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note expose les principales données et évolutions du compte administratif 2024, pour le budget principal de l'intercommunalité.

## Les grands équilibres financiers

### ► LES ÉQUILIBRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient, en premier lieu, d'analyser le niveau d'épargne. Celui-ci demeure satisfaisant pour l'année 2024.

Comme les années précédentes, le taux d'épargne brute reste nettement supérieur au seuil d'alerte fixé à 7 %.

Compte administratif	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	16 231 364	17 064 484	18 192 483	19 643 210
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	12 433 792	13 633 260	13 668 656	14 782 162
<b>Epargne brute</b>	3 797 572	3 431 224	4 523 828	4 861 048
<b>Taux d'épargne brute</b>	23%	20%	25%	25%
<b>Epargne nette</b>	3 519 304	3 166 452	4 243 560	4 560 573
<b>Taux d'épargne nette</b>	22%	19%	23%	23%

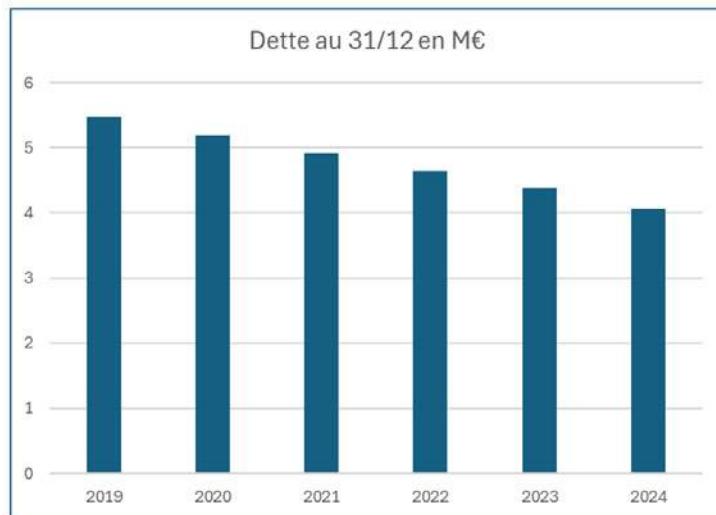
## ► L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette ne comporte aucun emprunt à taux structuré. Tous les emprunts sont classés sans risque dans la charte Gissler.

Plus précisément, l'ensemble des emprunts – à l'exception de celui souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations – est à taux fixe, compris entre 1,146 % et 2,35 %. Ces taux restent nettement inférieurs à ceux proposés aux

collectivités par les banques en avril 2025, estimés à environ 4 %.

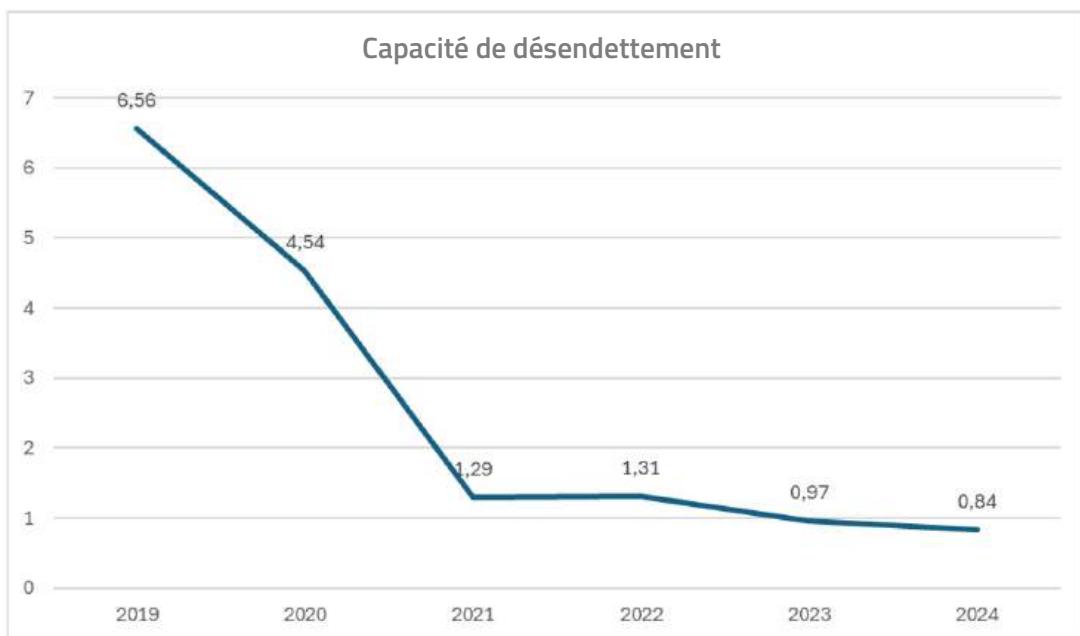
La dette, contractée auprès de cinq prêteurs, est entièrement portée par le budget principal de la collectivité. Depuis 2019, la communauté de communes n'a contracté aucun nouvel emprunt. L'encours est ainsi passé de 5,47 M€ en 2019 à 4,07 M€ fin 2024.



## ► LA SOLVABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Concernant la solvabilité, l'indicateur le plus couramment utilisé est la capacité de désendettement. Il permet d'estimer la durée nécessaire au remboursement de l'intégralité du stock de dette, en supposant une épargne constante.

Depuis la loi de programmation des finances 2017-2022, le législateur a fixé à 12 ans la capacité de désendettement maximale des collectivités.





## ► LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement comprend les recettes suivantes.

	2021	2022	2023	2024
013 - Atténuations de charges	29 453,83	40 540,05	22 950,63	29 145,52
70 - Produits des services et des domaines	233 327,15	332 361,77	367 439,96	541 297,67
73 - Impôts et taxes	11 450 977,98	12 314 024,96	13 074 208,84	14 209 395,30
74 - Dotations, subventions et participations	4 352 004,08	4 290 174,42	4 695 600,78	4 818 818,34
75 - Autres produits de gestion courante	159 823,91	76 221,58	18 033,14	33 929,22
77 - Produits exceptionnels	5 776,72	11 161,31	14 249,81	10 623,64
<b>Total recettes</b>	<b>16 231 363,67</b>	<b>17 064 484,09</b>	<b>18 192 483,16</b>	<b>19 643 209,69</b>

La fiscalité représente la ressource principale. Sur la période étudiée, elle équivaut à 72,34 % des recettes.

Depuis 2021, le plan de relance a conduit à une division par deux des valeurs locatives des locaux industriels. Cette mesure a réduit la part de fiscalité enregistrée au chapitre 73 de la nomenclature comptable des collectivités territoriales, tandis que les dotations et participations ont été renforcées en contrepartie d'une compensation de l'État.

Les autres recettes représentent 4,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient de noter que les recettes du chapitre 75 (autres produits de gestion courante) sont en diminution depuis 2022. En effet, les redevances d'occupation du quartier Ordener à Senlis sont désormais imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses), conformément à cette même nomenclature comptable.

## ► LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente les postes de dépenses suivants.

	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	1 706 141,51	2 182 431,23	2 152 484,21	2 698 968,33
012 - Charges de personnel et frais assimilés	863 821,69	964 574,26	1 289 233,11	1 529 305,14
014 - Atténuation de produits	8 362 713,00	8 648 696,20	8 562 512,00	8 593 332,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 417 460,00	1 397 734,01	1 555 855,13	1 838 192,20
66 - Charges financières	78 656,03	84 858,19	108 443,16	109 147,84
67 - Charges exceptionnelles	4 999,60	2 249,28	128,00	13 216,60
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>12 433 791,83</b>	<b>13 280 543,17</b>	<b>13 668 655,61</b>	<b>14 782 162,11</b>

Le premier poste est constitué des atténuations de produits. Il comprend le versement des attributions de compensation, la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), ainsi qu'au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Le second poste correspond aux charges à caractère général. Ces dernières connaissent une légère augmentation en 2024.

Le troisième poste est constitué des autres charges de gestion courante. Il comprend notamment les contri-

butions aux syndicats, dont ceux liés à la compétence GEMAPI et à la collecte des ordures ménagères.

Le quatrième poste est constitué des charges de personnel. Ces dépenses représentent 10,35 % des dépenses réelles de fonctionnement. Bien qu'en hausse, elles demeurent structurellement faibles.

À titre de comparaison, au niveau national, le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) indique que les charges de personnel représentent en moyenne 37,95 % des dépenses réelles de fonctionnement des communautés de communes à fiscalité propre.

## ► LES MOUVEMENTS D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La collectivité effectue à la fois des opérations dites « réelles » et des opérations dites « d'ordre ».

Les opérations réelles ont un effet direct sur la trésorerie. Elles correspondent à des encaissements ou décaissements effectifs.

Les opérations d'ordre n'ont pas d'effet sur la trésorerie. Elles permettent d'enregistrer des mouvements comptables ayant un impact sur l'actif de la collectivité et ne

représentent que des jeux d'écriture comptable. Contrairement aux opérations réelles, elles se caractérisent par :

- l'absence d'encaissement et de décaissement,
- une inscription simultanée en dépenses et en recettes,
- un équilibre systématique entre les deux flux.

En 2024, la seule dépense d'ordre du budget principal concerne les dotations aux amortissements. Elles s'élèvent à 1 505 828,45 €, en raison d'un travail approfondi sur l'état de l'actif. Depuis l'adoption de la nomenclature M57, ces amortissements sont réalisés au prorata temporis.

## ► SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Les dépenses

Les principaux projets structurants engagés en 2024 concernent l'aménagement des voies vertes, la Maison d'Assistants Maternels (MAM), ainsi que les travaux de l'office de tourisme.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,175 M € hors dette. En voici le détail.

	<b>2024</b>
	<b>réalisations</b>
16 - Emprunts et dettes	300 474,92
20 - immobilisations incorporelles	116 371,46
204 - Subventions d'équipement	989 865,19
21 - immobilisations corporelles	2 127 190,83
23 - immobilisations en cours	85 723,28
opérations :	
19 - piscine intercommunale	15 490,96
25 - Réhabilitation bâtiment 6 quartier Ordener	46 977,72
29 - Terrains Familiaux Locatifs	13 921,21
31 - Aménagement des voies cyclables	395 405,03
32 - Office du tourisme	230 000,00
33- Construction MAM	109 094,61
34 - Liaison ferroviaire	44 761,00
<b>Total dépenses</b>	<b>4 475 276,21</b>

Les restes à réaliser atteignent 2,320 M€.

## • Les recettes

Aucun emprunt n'a été mobilisé pour financer les investissements. La collectivité a utilisé son fonds de roulement. D'autre part, des reports issus de 2023 à hauteur de 0,232 M€ ont été réalisés.

Les subventions perçues s'élèvent à 674 K€ sur l'exercice. Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) représente 60 053,64 €. Les restes à réaliser de subventions atteignent 48 980,63 €.

## • Les mouvements d'ordre de la section d'investissement

Les recettes d'ordre de la section d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements. Elles proviennent de la dotation d'amortissement de la section de fonctionnement.

## ► LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à 14,1 millions d'euros en fonctionnement et à - 116 203,43 € en investissement, soit un déficit à couvrir par une affectation de résultats. Ces mouvements seront réalisés lors du vote du budget supplémentaire.





# LES GRANDS PROJETS

# LES PROJETS EN COURS

En 2024, la Communauté de communes Senlis Sud Oise a intensifié ses efforts pour mettre en œuvre un programme ambitieux, fondé sur des projets innovants dans des domaines majeurs : le développement économique, la transition écologique et les équipements communautaires.

## TOURISME ET PROMOTION DU TERRITOIRE

### UN NOUVEL OFFICE DE TOURISME POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ LOCALE

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation du territoire et de développement touristique, la CCSSO poursuit son engagement en finançant l'intégralité de la requalification des locaux de l'office de tourisme situés à Senlis, évaluée à près de 400 000 euros.



La communauté de communes a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Office de tourisme Chantilly Senlis. Après plusieurs phases d'études et de conception, le projet a franchi une étape décisive avec l'obtention du permis de construire, délivré le 24 novembre 2023. Le coût des travaux, estimé à 400 000 euros a officiellement débuté en septembre 2024, marquant ainsi le lancement concret de ce chantier attendu.

Le nouvel équipement, à la fois moderne, fonctionnel et bien intégré dans son environnement, a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire. Espace d'accueil, d'information et de promotion du patrimoine local, il offrira un service de qualité aux visiteurs comme aux acteurs locaux du tourisme et un cadre de travail adapté aux collaborateurs de l'office de tourisme. La réception des travaux est prévue pour septembre 2025, suivie d'une mise en service immédiate.

Ce projet incarne pleinement la volonté de la communauté de communes de promouvoir un tourisme durable, vecteur de dynamisme économique.

### PROJECTION D'AMÉNAGEMENT

Les travaux d'aménagement engagés dans les locaux senlisiens de l'office de tourisme intercommunal Chantilly-Senlis ont pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'offrir un cadre de travail adapté aux agents. Ils contribuent au rayonnement de l'office de tourisme sur le territoire et à l'amélioration continue de la qualité de ses services.



## LE CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

### UN PROJET D'ENVERGURE

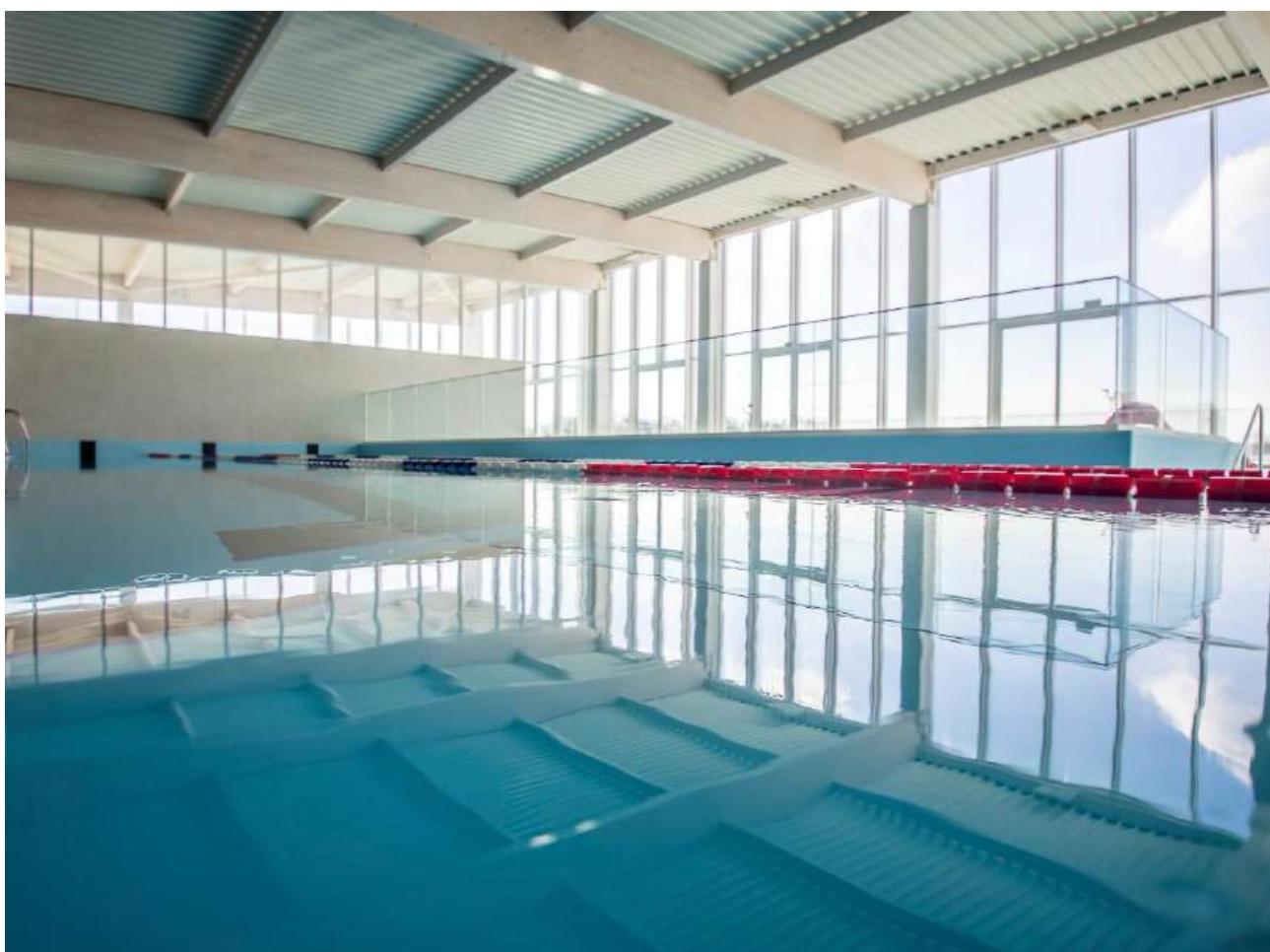
La CCSO s'est engagée dans un projet ambitieux : créer un centre aquatique moderne, accessible et durable. Ce projet, pensé pour répondre aux besoins des habitants du territoire, des associations locales et des établissements scolaires – notamment pour l'apprentissage de la natation – a émergé dès 2018. Les élus ont alors formulé une première expression de besoins, suivie d'une large concertation avec la population. Ces échanges ont permis de définir un programme structuré dès 2019. Par la suite, le calendrier a été ajusté en fonction du contexte sanitaire lié à la covid-19.

En août 2022, un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été mandaté pour accompagner la communauté de communes dans la procédure de concession de cet

équipement. Après plusieurs mois de travail, l'élaboration du programme s'est achevée en mai 2024.

Le coût de construction est estimé à 20 000 000 € hors taxes.

une procédure de délégation du service public a été lancée. Elle porte sur la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du centre aquatique. L'objectif : recevoir des offres qualitatives alliant innovation architecturale, performance énergétique et gestion durable des ressources, en particulier de l'eau. L'avis de concession a été publié le 18 décembre 2024.



*Illustration d'un bassin d'un centre aquatique moderne adapté aux besoins du territoire.*





### UNE DYNAMIQUE BIEN ENGAGÉE EN 2024

Le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), porté par la communauté de communes, a connu une avancée significative tout au long de l'année 2024. Ce futur équipement a pour objectif de renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire, en proposant un cadre structuré, sécurisé et adapté aux besoins des familles et des professionnels.

Au stade de l'avant-projet sommaire (APS), le coût du projet est évalué à 1 033 480 € hors taxes.

**L'année a été marquée par plusieurs étapes décisives :**

- **Janvier 2024 :** constitution et envoi des dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'État et du conseil départemental.
- **Mai 2024 :** recrutement d'un maître d'œuvre pour piloter le projet global.
- **Juillet 2024 :** acquisition du terrain destiné à accueillir la structure.
- **Août 2024 :** dépôt du permis de construire.
- **Octobre 2024 :** obtention du permis de construire et publication de l'avis d'appel public à la concurrence, organisé en 12 lots.
- **Novembre 2024 :** réception des offres des entreprises candidates.



Photo montage de l'état futur d'achèvement de la MAM.

Ces avancées concrètes traduisent la volonté de la communauté de communes de proposer un service de qualité, en phase avec les attentes des familles et les enjeux d'aménagement du territoire. L'étape suivante concerne l'analyse des offres et le lancement des travaux en 2025.



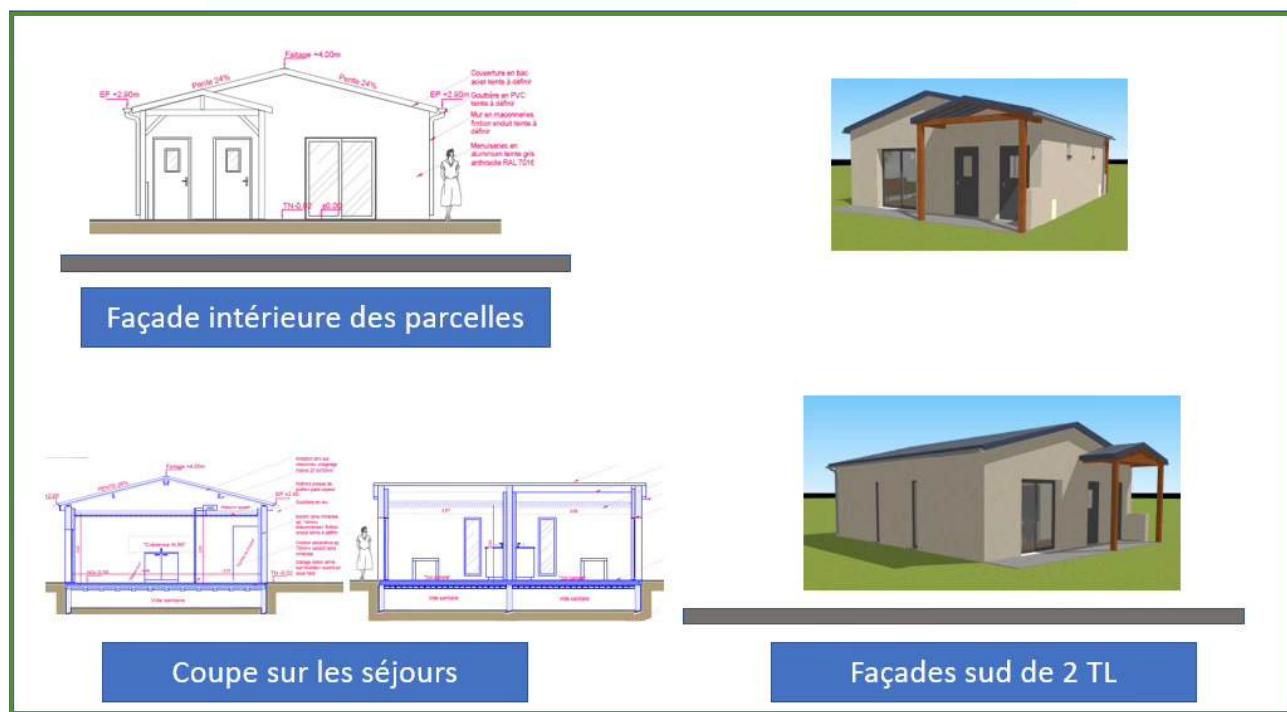
### PERSPECTIVES NOUVELLES EN 2024 POUR LES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Compétente en matière d'accueil des gens du voyage, la CCGSO poursuit ses actions en faveur de la création de 12 TFL (terrains familiaux locatifs). Après plusieurs phases d'études et de concertation, l'année 2024 constitue une étape décisive dans la conduite du projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée par la communauté de communes a lancé les études concernant la faune, la flore et les habitats afin de constituer un dossier de demande d'autorisation complet et cohérent. Le résultat de cette étude est attendu pour la fin du printemps 2025.

Parallèlement, un travail a été engagé en lien étroit avec la Ville de Senlis pour déterminer précisément l'assiette foncière ainsi que les contraintes urbanistiques inscrites dans la révision du PLU de Senlis.

Ces différentes démarches témoignent de la volonté de la collectivité de mener à bien un projet structurant, respectueux des exigences légales et environnementale et offrant un cadre d'accueil digne, durable et adapté aux familles concernées.

### CREATION DE 12 TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS



Représentation des façades de deux maisons jumelées des terrains familiaux locatifs.

## AIRE DE GRAND PASSAGE : LANCEMENT OPÉRATIONNEL DU PROJET

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage impose à la communauté de communes de réaliser une aire de grand passage sur son territoire. En 2024, l'aménagement de cet équipement a franchi une étape importante avec son inscription au budget de la CCSSO et le démarrage des premières étapes.

Saisissant l'opportunité offerte par l'installation à proximité d'une nouvelle ligne haute tension, la communauté de communes a négocié une convention avec Enedis : la création d'un point de livraison en courant électrique basse tension de 256 KVA, garantissant ainsi à terme l'alimentation électrique de l'aire.

*Représentation de l'implantation des armoires haute tension pour l'alimentation de l'aire de grand passage des gens du voyage.*



## VOIES VERTES COMMUNAUTAIRES : UN RÉSEAU EN EXPANSION

En 2024, la CCSSO a poursuivi activement le développement d'un réseau de voies vertes d'intérêt communautaire, dans le cadre de sa compétence en logement et cadre de vie. Ce projet suit le schéma directeur du Parc Naturel Régional, commun au territoire et à celui de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC).

Un maître d'œuvre a été désigné dès 2021. Il a été chargé de définir les modalités de réalisation, d'évaluer les coûts et de programmer les travaux en cinq phases. Un marché de travaux a été conclu pour la mise en œuvre des premières liaisons structurantes :

- Senlis – ZAE des Portes de Senlis
- Senlis – Aumont-en-Halatte – Fleurines – Villers-Saint-Frambourg – Ognon – Chamant – retour à Senlis

Les travaux du tronçon Senlis – ZAE des Portes de Senlis ont débuté le 16 octobre 2023. Ils se sont achevés, comme prévu, en juin 2024.

Ce tronçon a été inauguré en octobre 2024. Cet événement a marqué une étape concrète et symbolique dans l'avancement du projet.



### UN APPUI PUBLIC MAJEUR POUR LA PREMIÈRE PHASE

La première phase a franchi une étape réglementaire décisive. En 2024, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) a émis un avis favorable concernant le permis d'aménager du tronçon reliant Fleurines à la route forestière d'Angivillers.

**Le coût total des travaux de cette phase 1 s'élève à 932 521,75 € hors taxes. Ce montant a été financé grâce à l'appui de plusieurs partenaires publics :**

- Union européenne : 136 735,11 € TTC
- État : 179 682,75 € TTC
- L'Agence de la transition écologique (ADEME) : 25 000 € TTC
- Conseil départemental de l'Oise : 233 566,94 € TTC

Ces progrès illustrent l'engagement de la CCSSO en faveur des mobilités douces, de la transition écologique et de la qualité de vie. Ils renforcent également les connexions intercommunales et l'attractivité du territoire.

## EXTENSION DE LA ZAE : UNE DESSERTE RÉALISÉE EN DEUX ÉTAPES

En 2024, le projet de desserte de l'extension de la Zone d'activités économiques (ZAE) des Portes de Senlis a franchi une étape décisive avec des avancées techniques, institutionnelles et partenariales.

Par courrier daté du 31 janvier 2024, la Direction interrégionale des routes Nord (DIR Nord) a validé le principe d'une réalisation du projet en deux phases. Cette organisation progressive permet de répondre aux contraintes locales tout en assurant une mise en œuvre rapide d'une première desserte provisoire.

### PERSPECTIVES

Un bureau d'études a été chargé de réaliser les études de faisabilité et d'estimer le coût du programme.

En parallèle, les modalités de partenariat entre l'aménageur, la Ville de Senlis et la CCSSO sont en cours de définition afin d'assurer une coordination optimale entre les différents intervenants.

Ces avancées traduisent une volonté commune de faire de cet aménagement un levier de développement durable, cohérent et concerté.



## AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DU POTEAU : SÉCURITÉ ET FLUIDITÉ

Pour améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation au sein de la ZAE du Poteau, un projet de requalification du carrefour situé à l'intersection de l'avenue du Poteau et de la chaussée Pontpoint a été engagé.

Aménagée entre 2012 et 2014, la ZAE du Poteau regroupe plusieurs îlots commerciaux, un pôle santé, un restaurant, ainsi qu'un garage de dépannage et de réparation automobile. La fréquentation croissante de la zone a mis en évidence des dysfonctionnements au niveau des flux de circulation, notamment à la sortie des enseignes Aldi et Norauto, ainsi que sur l'avenue du Poteau, principale voie d'accès.



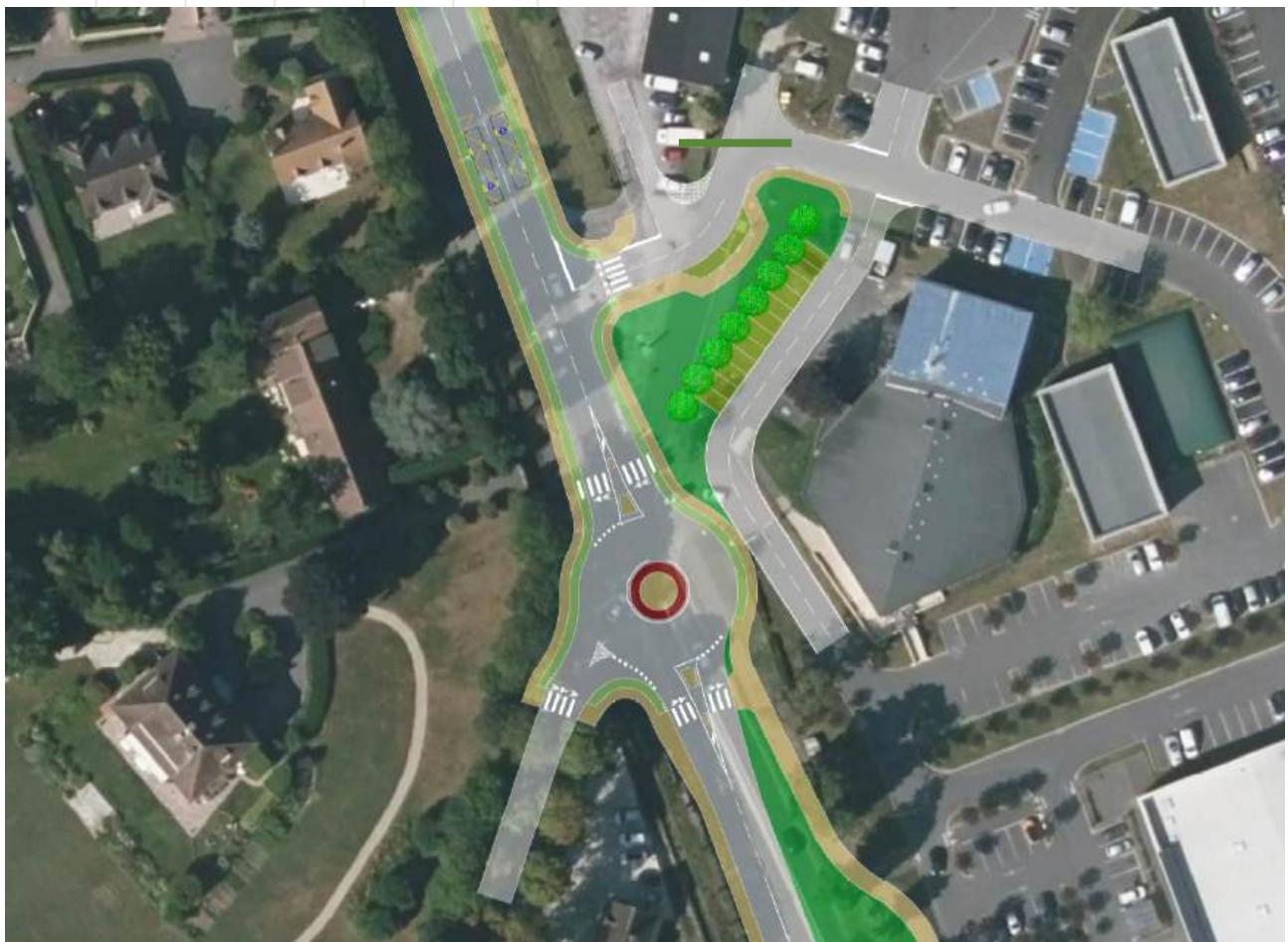
### ÉTUDES ENGAGÉES ET INSCRIPTION BUDGÉTAIRE

Pour répondre à ces enjeux, la collectivité a lancé une consultation pour recruter un bureau d'études chargé de conduire les études de sécurité et de faisabilité.

Ce projet constitue une étape clé pour améliorer la sécurité des usagers, fluidifier les accès à la zone commerciale et accompagner le développement harmonieux de ce secteur stratégique, situé entre les communes de Chamant et de Senlis.

Une première proposition d'aménagement a été présentée aux élus en novembre 2024. Les observations exprimées concernant la hiérarchisation des flux ont été prises en compte dans la version finale du projet, reproduite ci-après.

L'opération est inscrite au budget 2025.





# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

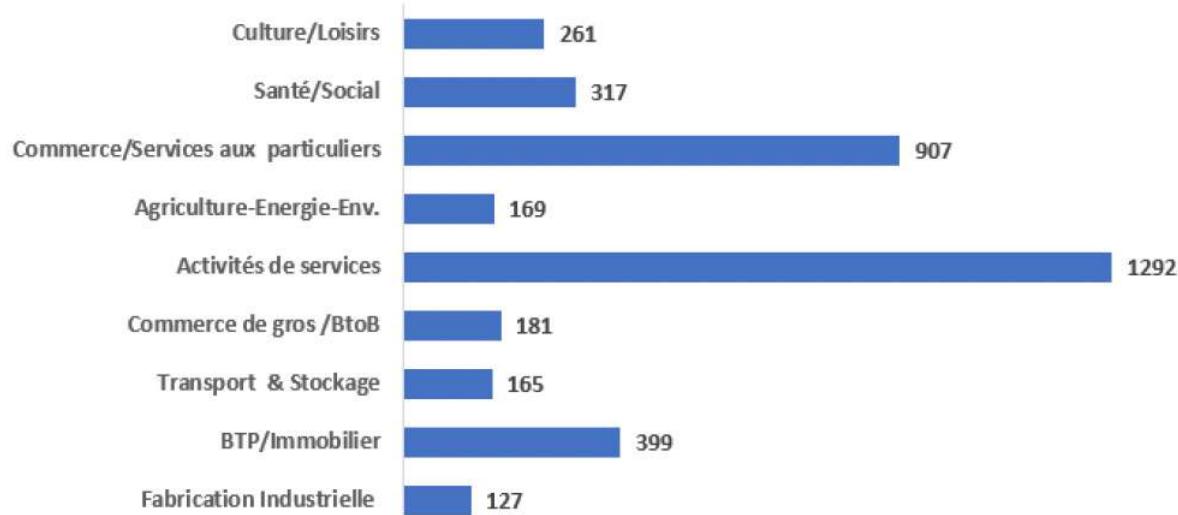
# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les chiffres du Pôle Attractivité & Développement Économique mettent en lumière la dynamique entrepreneuriale du territoire, les partenariats engagés ainsi que les dispositifs de soutien à l'économie locale. Ils témoignent de l'engagement constant de la collectivité en faveur du développement, de l'innovation et de la coopération territoriale.

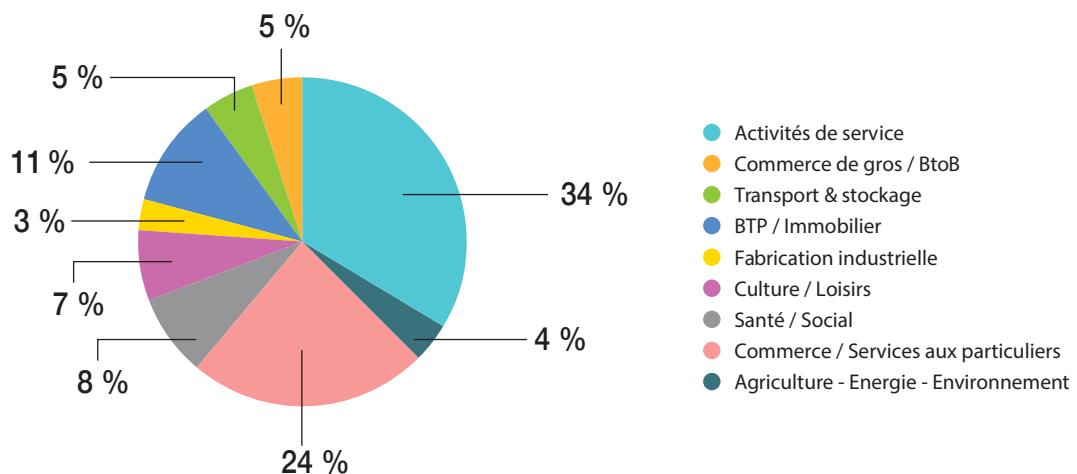
Au 31 décembre 2024, le territoire de la communauté de communes comptait 3 457 établissements, tous secteurs confondus.

Les secteurs les plus représentés sont les services aux entreprises (34 %), suivis par les commerces et services aux particuliers (24 %), puis les activités immobilières et BTP (8 %).

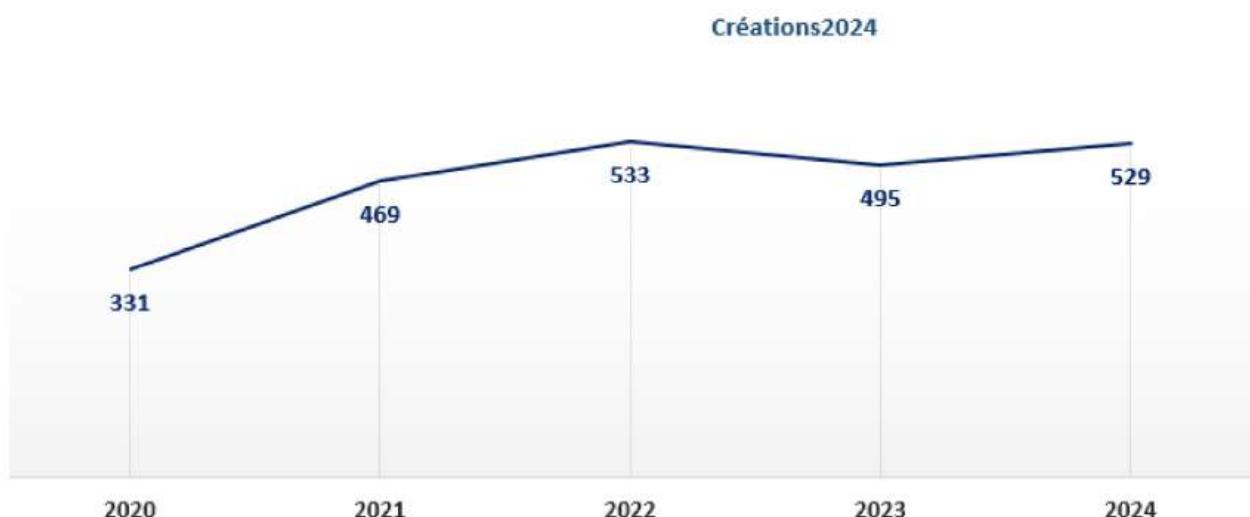
**Secteurs Activités**



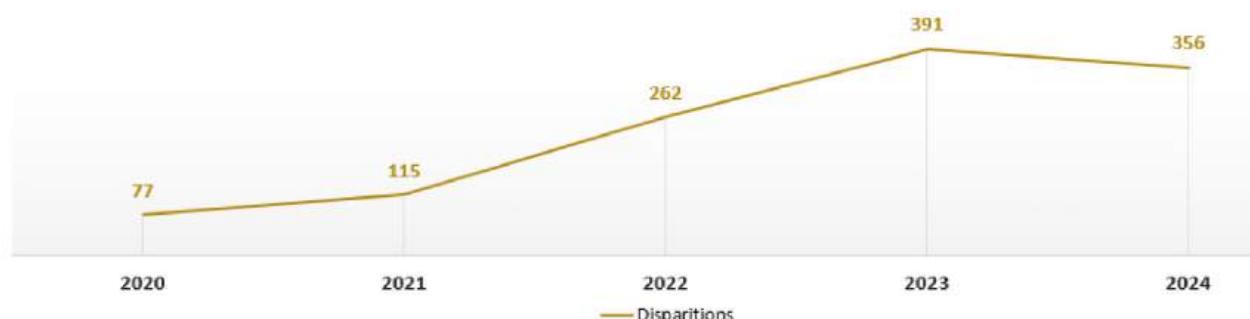
Les activités industrielles demeurent minoritaires (3 %) mais la progression des entreprises de transport et de stockage (7 %) contribue à rééquilibrer la dynamique sectorielle.



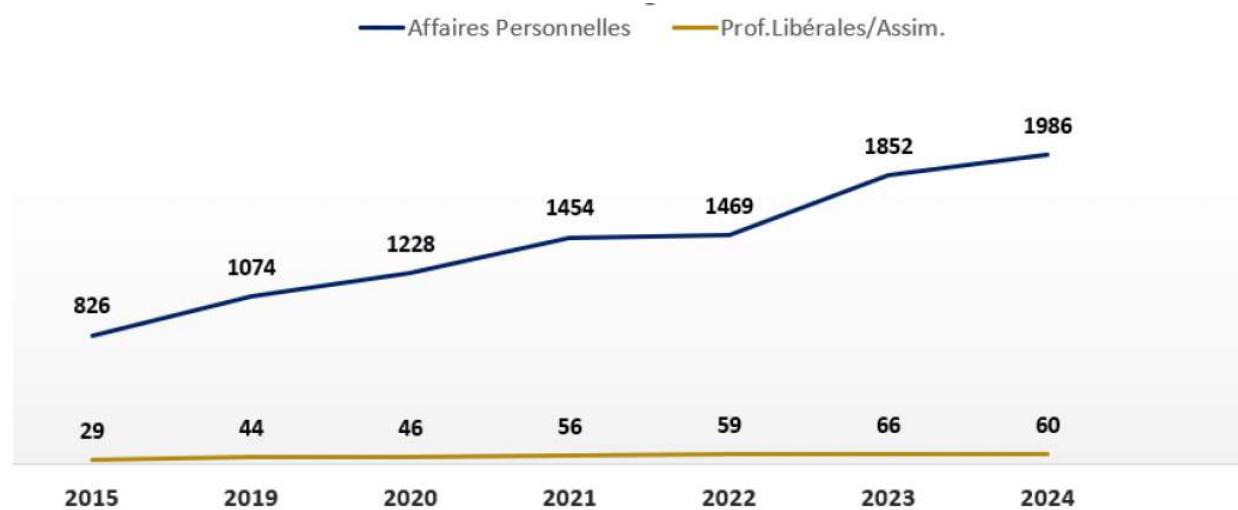
En 2024, la CCSSO a enregistré 198 nouveaux établissements sur son territoire par rapport à 2020. Près de la moitié de ces créations sont des très petites entreprises ou microentreprises en nom propre.



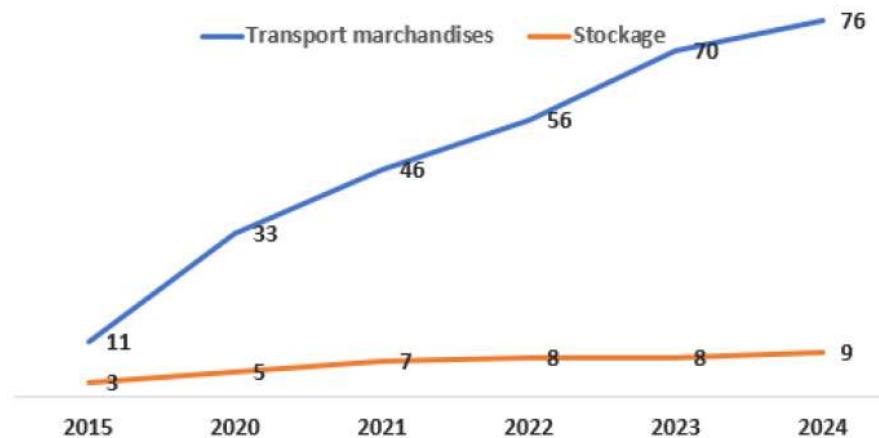
Nous pourrons regretter la perte de 279 établissements pour la même période 2020-2024.



Ces défaillances concernent des activités de services et entreprises individuelles qui avaient été créés après 2020.



Nous pouvons remarquer l'évolutions progressive depuis 2015 des sociétés de transport (76) et de stockage (9) sur le territoire de la CCSSO.



# LES CONVENTIONS PARTENARIALES

## La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise



Dans le cadre de sa compétence obligatoire « développement économique », la CCSSO a établi un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Celui-ci permet l'intervention directe de techniciens de la CCI sur le territoire, pour accompagner les entreprises et animer des actions ciblées. Les secteurs visés sont le commerce, l'industrie et les services.

La CCSSO et la CCI de l'Oise ont décidé de mettre en place un partenariat. Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier de la présence sur son territoire de techniciens de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise qui interviendront en son nom pour proposer de nouveaux accompagnements aux entreprises et développer un programme d'animation.



Les entreprises ciblées dans le cadre de ces conventions sont les commerces, les industries et les services du territoire.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 PRÉSENTÉ PAR LA CCI, DANS LE CADRE DE SES CONVENTIONS PARTENARIALES

#### Axe « Industrie »

- 6 accompagnements dans le dispositif « Booster TPE/PME »
- 20 visites d'entreprises
- 7 accompagnements et ateliers via la Maison des Entrepreneurs
- 2 animations territoriales (cybersécurité, export, transmission)
- 5 entreprises suivies dans le programme Territoires d'Industrie

#### Axe « Commerce »

- 5 entreprises accompagnées dans le cadre du « Booster Commerces » (dont 1 en développement numérique, 1 en sécurité incendie, 3 dossiers en subventions)
- 6 ateliers thématiques

#### Axe « Ecologie Industrielle et Territoriale »

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la CCSSO entend impulser un modèle conciliant performance économique et respect de l'environnement, en s'appuyant sur une dynamique partenariale et des échanges renforcés entre les acteurs locaux.

La mission principale de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est de développer un modèle économique et environnemental en instaurant des relations de partenariat et en favorisant les échanges entre les différents acteurs économiques du territoire.

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France soutient financièrement la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale de la CCSSO.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise est désignée comme animateur de la démarche d'EIT de la CCSSO.

Engager une telle démarche permet aux entreprises de travailler ensemble pour mutualiser les ressources, réduire les coûts, et répondre aux enjeux environnementaux de manière collective et innovante. Elle offre également une

visibilité renforcée. Actuellement, on dénombre une trentaine de démarches EIT en France, parmi lesquelles figure celle de la CCSSO. L'objectif est d'encourager la dynamique collaborative et la mise en place d'actions concrètes et partagées.

#### Les synergies :

- Partage et mutualisation (équipements mis en commun, emplois partagés, ressources énergétiques, achats groupés...)
- Échange de flux (substitution d'un combustible fossile par un alternatif, substitution d'eau propre par des effluents liquides industriels, substitution de matières premières « neuves » par des déchets...)
- Création de nouvelles activités (filière déchet, crèche d'entreprise, restauration...)

En 2024, 184 entreprises du territoire ont été interrogées. La démar-

che EIT couvre prioritairement les zones d'activités :

- ZA Senlis Sud Oise
- ZA Fleurines
- ZAE du Poteau - Chamant
- ZAE les manufactures de Brasseuse
- ZA Villevert
- En projet, la ZAE Portes de Senlis

Depuis le début de cette démarche, 36 entreprises se sont engagées. Un plan d'action est en cours de déploiement, il se décline en plusieurs thématiques :

- Mutualisation de la collecte des déchets
- Mobilité
- Gestion durable des espaces verts et de l'eau
- Energies renouvelables
- Espaces partagés

Chaque thématique fait l'objet d'un groupe de travail au sein de la CCSSO.

## La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Plus que jamais, la CCSSO considère qu'il y a nécessité à soutenir les acteurs économiques locaux face aux défis économiques, énergétiques et environnementaux. Maillons essentiels du territoire dans le maintien de la dynamique locale des villes et des villages, les artisans ont besoin d'être accompagnés et soutenus pour maintenir leur activité et poursuivre leur développement économique qualitatif.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), apparaît comme un acteur incontournable du développement économique local. Elle accompagne les candidats créateurs d'activités artisanales, les artisans, leurs collaborateurs et les apprentis tout au long de leur carrière professionnelle. Dans ce cadre, et en cohérence avec le Schéma Régional de Dévelop-

ment Économique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028, la CCSSO renouvelle chaque année son partenariat avec la CMA afin de renforcer sa proximité avec les entreprises et de les accompagner dans le développement de leur activité.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 PRÉSENTÉ PAR LA CMA, DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE

La CMA a travaillé sur tout le territoire de la CCSSO avec une concentration particulière sur les petites communes.

Les sollicitations des artisans du secteur ont été nombreuses et la CMA a pris en charge des formalités administratives, réalisé des suivis

d'entreprises, ou encore accompagné des créateurs. Certains créateurs passent devant la commission du Réseau Initiative Oise Sud, partenaire pour les prêts d'honneur à taux zéro sur les projets de création et de développement.

Les microentreprises représentent 3,1% des entreprises artisanales du territoire. Un focus a été réalisé sur les microentreprises de plus de 10 ans en 2024.

Valorisation des entreprises de la CCSSO :

- 4 entreprises du territoire ont été lauréates de la « Charte Qualité » (confiance et performance)
- 1 « Artisan en Or »
- 5 animations d'ateliers création / reprise
- 3 suivis post-création
- 1 suivi développement à l'export

# Proch'Emploi : une réponse locale aux enjeux de recrutement



Proch'Emploi est un dispositif régional innovant porté par la Région Hauts-de-France, visant à rapprocher les besoins en recrutement des TPE-PME et les compétences disponibles sur le territoire. Dans le sud de l'Oise, plusieurs intercommunalités, dont la CCSSO, se mobilisent autour de cette dynamique.

## UN RÉSEAU LOCAL AU SERVICE DE L'EMPLOI

La Région Hauts-de-France a mis en place le dispositif Proch'Emploi, destiné à rapprocher les entreprises, notamment les TPE et PME, des demandeurs d'emploi. Il existe une vingtaine de plateformes locales réparties sur l'ensemble du territoire régional, chacune animée par une petite équipe opérationnelle dédiée à sa zone d'emploi. Leur mission : identifier les besoins des entreprises locales et leur proposer les compétences adaptées.



La communauté d'agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a conclu une convention avec le Conseil régional des Hauts-de-France pour accueillir l'une de ces plateformes sur son territoire. Depuis 2018, cinq EPCI ont rejoint la plateforme Proch'Emploi Sud Oise : l'ACSO, les communautés de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH), du Pays de Valois (CCPV) et la CCSSO.

## UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR CENTRALISER LES OFFRES

Dans le prolongement de cette démarche, le déploiement d'une plateforme Internet dédiée à l'emploi local a été engagé. Cet agrégateur d'offres d'emploi centralise sur le site « Job Sud Oise » l'ensemble des offres disponibles sur un périmètre défini.

La CCSSO a également adhéré à la plateforme Job Sud Oise, pilotée par l'ACSO, afin que les entreprises locales du territoire puissent bénéficier de ce service.

## TROIS MISSIONS POUR RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE

Proch'Emploi s'articule autour de trois missions principales :

- Collecter les offres dites « cachées » dans les TPE et PME ;
- Mobiliser des chefs de file métier, garants d'un lien fort avec les filières locales ;
- Animer des ateliers de sensibilisation, appelés « circuits courts », pour rapprocher directement recruteurs et candidats.

## UN PARTENARIAT STRUCTURÉ

La convention partenariale entre la CCSSO et Proch'Emploi, définie pour une durée de trois ans, se clôturera par la remise d'un rapport d'activité au 31 décembre 2025.



# La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes



Présentes partout en France, les missions locales accompagnent chaque année plus d'un million de jeunes vers l'emploi, la formation ou l'autonomie. Sur le territoire de la CCSSO, ce partenariat se concrétise notamment à travers le soutien apporté à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Sud Oise.

## UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR LEVER LES FREINS À L'INSERTION

Présentes sur l'ensemble du territoire national avec plus de 6 800 sites, les 436 missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Chaque année, 1,1 million de jeunes sont accompagnés par les missions locales, grâce à l'engagement de près de 13 600 professionnels mobilisés pour les soutenir dans leur insertion professionnelle.

Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec France Travail dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

Depuis plus de trente ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des

jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

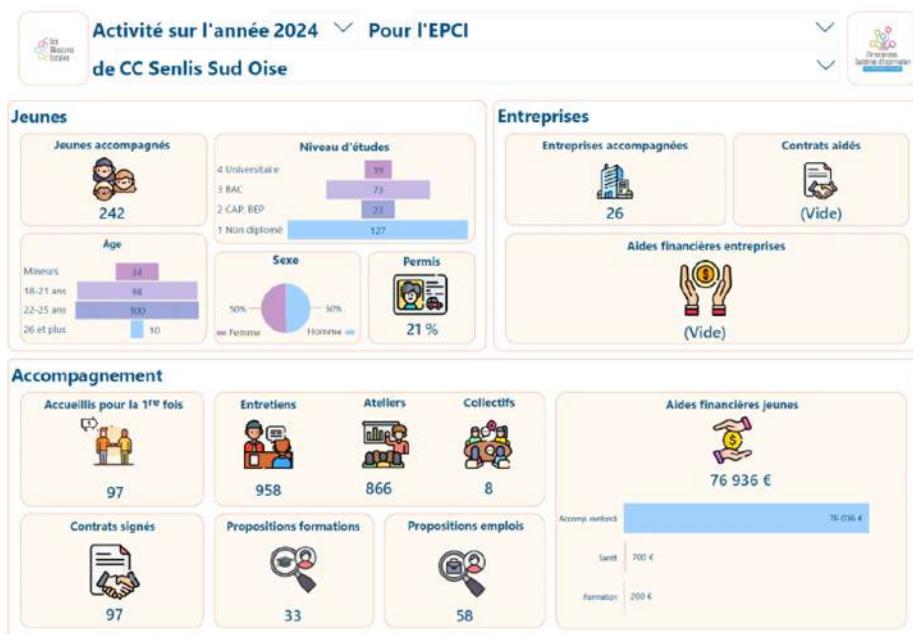
## UNE ACTION SOUTENUE PAR LA CCSSO

La CCSSO apporte son soutien financier annuel à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) Sud Oise à hauteur de 37 733 €.

Durant l'année 2021, la MLEJ a accueilli 97 jeunes, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre de la convention partenariale, le rapport d'activité 2024 présenté par la MLEJ fait état des résultats suivants :

- 242 jeunes accompagnés
- 26 entreprises accompagnées
- 97 contrats signés, dont 33 en parcours de formation et 58 en proposition d'emploi



# Le réseau Initiative Oise Sud



Initiative Oise Sud, membre du réseau Initiative France, accompagne les porteurs de projet du sud de l'Oise en leur apportant un soutien technique et financier, favorisant la création, la reprise et le développement d'entreprises sur le territoire.

## LE RÉSEAU INITIATIVE OISE SUD

Initiative Oise Sud, association Loi 1901 implantée à Nogent-sur-Oise, fait partie du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement à la création d'entreprise.

L'association est labellisée par la région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif « Maison des Entrepreneurs ». Elle a pour vocation de détecter et soutenir les initiatives créatrices d'emplois, que ce soit par

la création ou la reprise d'entreprises. Elle contribue à ces missions en accordant un accompagnement technique ainsi qu'une avance financière sous forme de prêt d'honneur, sans garantie ni intérêt. Elle propose également un soutien après l'installation, par un parrainage ou un accompagnement personnalisé.

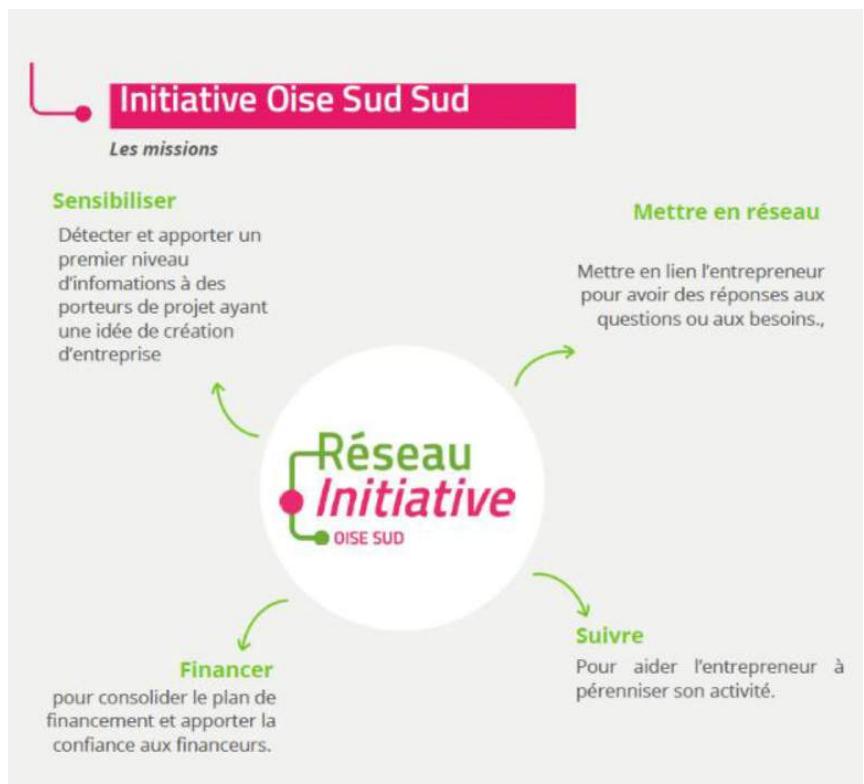
La CCSSO consacre un soutien financier annuel de 16 319,55 € pour accompagner les porteurs de projet du territoire dans la création, la reprise et le développement de leurs entreprises.

## LES MISSIONS DU RÉSEAU

La plateforme intervient sur un territoire des cinq intercommunalités. La création d'entreprise est souvent un levier pour surmonter des difficultés sociales en générant son propre emploi.

Afin de soutenir les entreprises en difficulté et encourager la relance économique, plusieurs dispositifs financiers ont été mis en place par l'État, les Régions ou encore les collectivités.

Le réseau Initiative a été sollicité pour assurer un travail d'instruction et de promotion de certains de ces dispositifs, confirmant ainsi la reconnaissance du réseau Initiative comme un acteur majeur dans le soutien technique et financier du développement économique des territoires.





**LA PROMESSE DU RÉSEAU**

**Le réseau Initiative**



Accueil gratuit



Finalisation du business plan



Prêt d'honneur Initiative à taux 0%



Suivi, parrainage & networking

**Initiative Oise Sud est labelisée par la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif Maison des Entrepreneurs,**

**LE PRÊT D'HONNEUR**



**PRÊT PERSONNEL**

- Pour tout entrepreneur qui crée, reprend ou développe une entreprise
- De 1 000€ à 25 000€ (10 100€ en moyenne), jusqu'à 40 000€ pour un prêt croissance



**TAUX 0% ET SANS GARANTIE**

- Durée de remboursement de 24 à 60 mois
- Différé possible de 1 à 6 mois
- Pour renforcer les apports personnels



**BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES**

- Labellisation du projet par l'expertise de l'association locale, analyse par le comité territorial et la validation du comité d'agrément
- Effet levier facilitant l'obtention d'un financement bancaire complémentaire

**Rapport d'activités 2024**  
présenté par Initiative Oise Sud,  
dans le cadre de la convention  
partenariale :

- 18 entreprises accompagnées
- 65 emplois créés
- 213 000 € de prêts d'honneur accordés
- 1,64 M€ de prêts bancaires associés

## Territoires d'Industrie Oise Sud



Le 20 septembre 2018, le Premier ministre a annoncé le lancement du programme Territoires d'Industrie, dans le cadre du plan prioritaire de relance de l'industrie. Ce programme vise à soutenir des projets publics ou privés, grâce à des dispositifs de financement et d'ingénierie technique. Il a pour objectif de développer l'activité des entreprises industrielles, de faciliter leur recrutement, d'encourager l'innovation et de simplifier les démarches d'installation.

### UN TERRITOIRE INDUSTRIEL EN PLEINE EXPANSION

L'agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été identifiée comme territoire pilote du programme sur proposition de la préfecture. Constatant que l'écosystème industriel du bassin creillois dépasse le seul périmètre de l'ACSO, un premier élargissement a été opéré en intégrant la communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD).

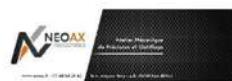
Par la suite, les Communautés de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH), du Pays de Valois (CCPV) et la CCSSO, après concertation avec l'ACSO, ont souhaité rejoindre le périmètre du territoire d'industrie. Par délibération en date du 30 mars 2021, la CCSSO a ainsi officiellement intégré ce dispositif.

Aujourd'hui, les sept intercommunalités du sud de l'Oise unissent leurs forces pour poursuivre la reconquête industrielle du territoire.



### SOUTIEN RENFORCÉ AUX ENTREPRISES LOCALES

Le 24 septembre 2024, les entreprises lauréates de l'AMI Rebond Industriel ont été mises à l'honneur. Elles bénéficieront d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros destinée à subventionner leurs investissements industriels. Neuf entreprises du sud de l'Oise sont concernées, dont les sociétés ACES et NEOAX, implantées sur le territoire de la CCSSO.



# Le quartier Ordener de Senlis

Avec l'arrivée d'une nouvelle direction au Pôle Attraktivité et Développement Économique en aout 2024, les visites sur terrain auprès des entreprises ont repris. Depuis juillet 2021, des permanences test du Pôle, dédiées uniquement aux acteurs économiques et porteurs de projet sur le site Ordener, ont mis en lumière un réel dynamisme local. En 2024, le site accueille désormais une quinzaine d'entreprises locales

## LE SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis 2024, le Pôle Développement Économique de la CCSSO mène un diagnostic visant à renforcer l'attractivité économique de son territoire. Ce travail doit aboutir à la définition des orientations stratégiques de la CCSSO pour les années à venir.



# LE TOURISME

En 2024, la CCSSO a poursuivi ses engagements en faveur du développement touristique et patrimonial du territoire. Les actions majeures engagées avec l'office de tourisme Chantilly-Senlis, l'Institut de France ou encore le Parc naturel régional Oise – Pays de France témoignent de cette dynamique.

## Une convention avec l'office de tourisme Chantilly-Senlis

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la promotion du territoire relève de la compétence intercommunale, conformément à la loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015). À ce titre, la CCSSO exerce la compétence « tourisme et promotion du territoire ».

En 2019, les communautés de communes Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne (CCAC) ont décidé de fusionner leurs offices de tourisme respectifs afin d'unifier leur stratégie touristique. L'office de tourisme « Chantilly-Senlis Tourisme » est ainsi devenu l'outil commun de promotion du territoire.

Une convention tripartite lie la CCSSO, la CCAC et l'office de tourisme. Elle précise les objectifs fixés et les moyens financiers alloués à l'office de tourisme pour l'exercice de ses missions.



En 2024, la CCSSO a octroyé à l'office de tourisme Chantilly-Senlis une subvention de 240 000 €.

## « Voyage au temps des premiers rois de France » : un projet porteur

La commune de Senlis élabore un parcours culturel et touristique intitulé « Voyage au temps des premiers rois de France », destiné à valoriser les sites patrimoniaux emblématiques de la ville. Le projet prévoit l'aménagement de plusieurs lieux, notamment le château royal, la cathédrale Notre-Dame, l'ancienne église Saint-Pierre ou encore le jardin de l'Évêché.



La CCSSO et l'office de tourisme Chantilly-Senlis sont pleinement associés à cette initiative, dans le but de créer un circuit de valorisation patrimoniale à l'échelle

du territoire. Ce programme ambitieux a fait l'objet de travaux préparatoires tout au long de l'année 2024.



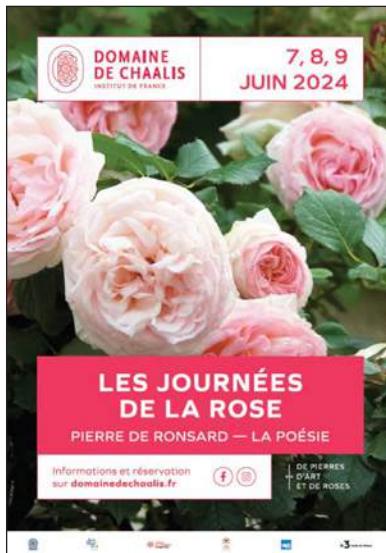
## Les Journées de la rose au domaine de Chaalis

Depuis 2001, les Journées de la rose se tiennent chaque deuxième week-end de juin au domaine de Chaalis. Organisé par l'Institut de France, l'événement rassemble plus de 150 exposants : horticulteurs, artistes et artisans autour des thèmes du jardin et de la rose.

La 23<sup>e</sup> édition, intitulée « La rose et la poésie », a rendu hommage au poète Pierre de Ronsard. Elle s'est tenue les 7, 8 et 9 juin 2024.

Partenaire historique de cette manifestation, la CCSSO a renouvelé son engagement en apportant son soutien à travers :

- Le financement d'une halte-garderie éphémère sur le site.
- L'organisation d'un stand de l'office de tourisme pour la CCSSO et la CCAC.
- La distribution de 3 000 sacs « Journées de la rose ».



# Valorisation des bornes armoriées en forêt d'Halatte

La CCSSO a été sensibilisée au remarquable travail de Jean-Marc Chalot, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, sur les bornes armoriées datées de 1540 et implantées en forêt d'Halatte.

En mars 2024, un groupe de travail a été constitué à l'initiative de la CCSSO. L'office de tourisme a été mandaté pour valoriser ce patrimoine unique.

Ces bornes, au nombre initial de 60, furent installées à l'instigation du connétable Anne de Montmorency. Aujourd'hui, 54 bornes et 3 bases subsistent.

Le groupe de travail est présidé par Jean-Marc de La Bédoyère au

titre de la CCSSO. Il réunit des représentants de la DRAC, de l'Office national des forêts, du Parc naturel régional Oise-Pays de France, de la commune d'Aumont-en-Halatte, de la ville de Senlis (direction des affaires culturelles, musées de Senlis et service Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville), de l'office de tourisme Chantilly-Senlis, et des présidents des sociétés historiques locales : Société d'histoire et d'archéologie de Senlis ; Société des amis du musée de la vénérerie, association pour la sauvegarde des Poteaux des Trois Forêts de Chantilly, Ermenonville et Halatte (APTF) ; Amis du Parc, et des forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly (APFHEC) ; La Sauvegarde de Senlis.

Six réunions et des visites de terrain ont été organisées. À l'issue de ce travail, **trois circuits de découverte ont été créés** et publiés sur le site de l'office de tourisme :

▪ **Circuit d'Aumont-en-Halatte :**

6,2 kilomètres, 3 heures,  
14 bornes armoriées, un poteau,  
une carrière, un ancien fossé ;

▪ **Circuit du Courcolet :**

3,2 kilomètres, 1 h 30, 6 bornes,  
3 poteaux ;

▪ **Circuit du Mont Alta :**

4,3 kilomètres, 1 h 30 à 2 heures,  
8 bornes, un poteau, une carrière.



## Les bornes de 1540 en forêt d'Halatte

### caractéristique 1 : grande diversité des formes

Les bornes entre deux parcelles sont de section rectangulaire mais la forme de l'élévation est variable, rectangulaire ou évasée vers le bas, avec un dessus plat ou arrondi, laissant supposer la participation de plusieurs ateliers de tailleurs.



### caractéristique 2 : indication en relief du dessus des bornes

La partie supérieure de la borne, au-dessus des armoiries, regardée à la verticale, indique le tracé de la limite de propriété, avec parfois une inflexion ou un angle.



## Les bornes de 1540 en forêt d'Halatte

### caractéristique 3 : 10 armoiries différentes, avec des factures différentes



À l'initiative de Jean-Marc Chalot, un dossier a été soumis à la DRAC pour obtenir la protection de ces éléments patrimoniaux. Un arrêté préfectoral du 4 décembre 2024 a inscrit 57 bornes au titre des monuments historiques.

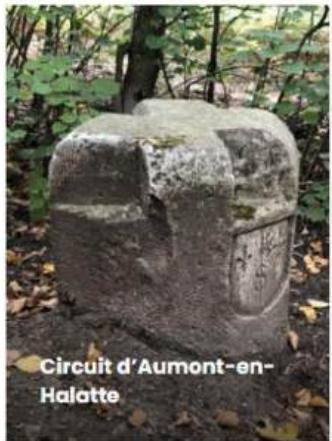
# Partez à la découverte des bornes grâce aux circuits détaillés



Circuit du Courcolet



Circuit du Mont Alta



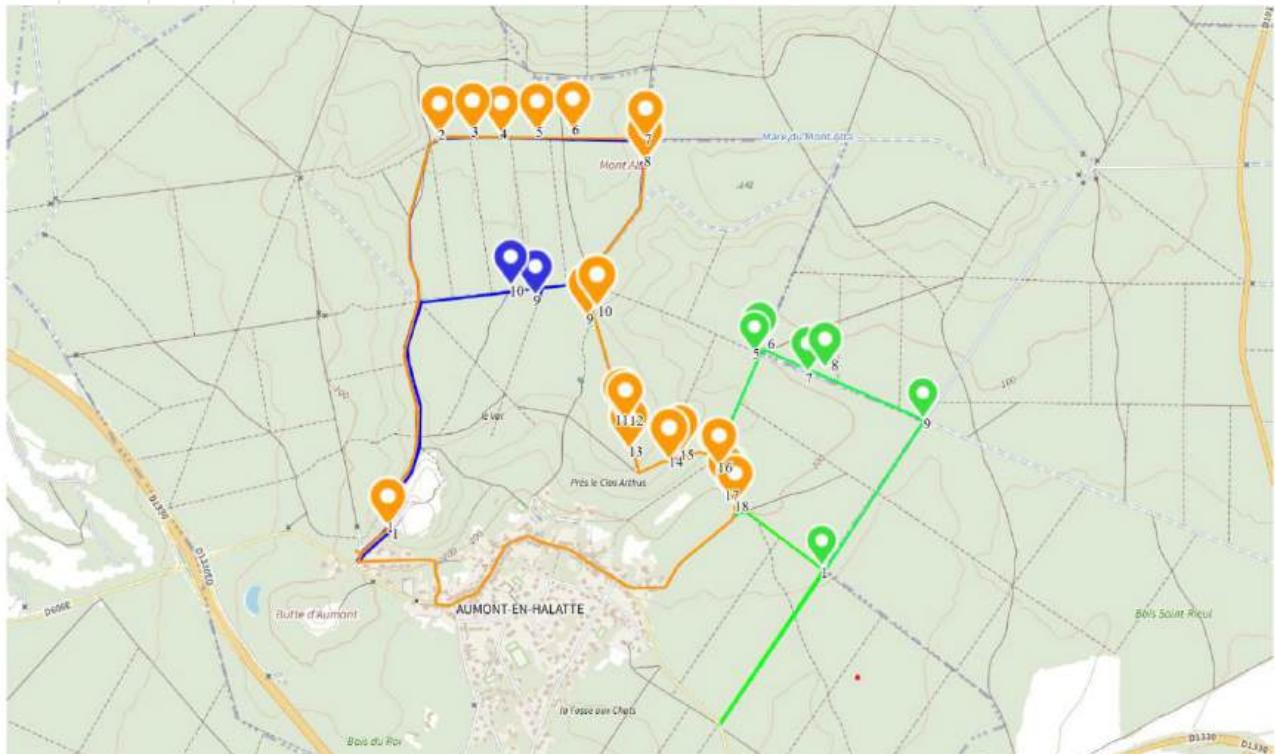
Circuit d'Aumont-en-Halatte

Téléchargez ci-dessous les fichiers pdf des circuits :

[CIRCUIT DU COURCOLET](#)

[CIRCUIT DU MONT ALTA](#)

[CIRCUIT D'AUMONT-EN-HALATTE](#)



Circuit d'Aumont en Halatte

Circuit du Courcolet

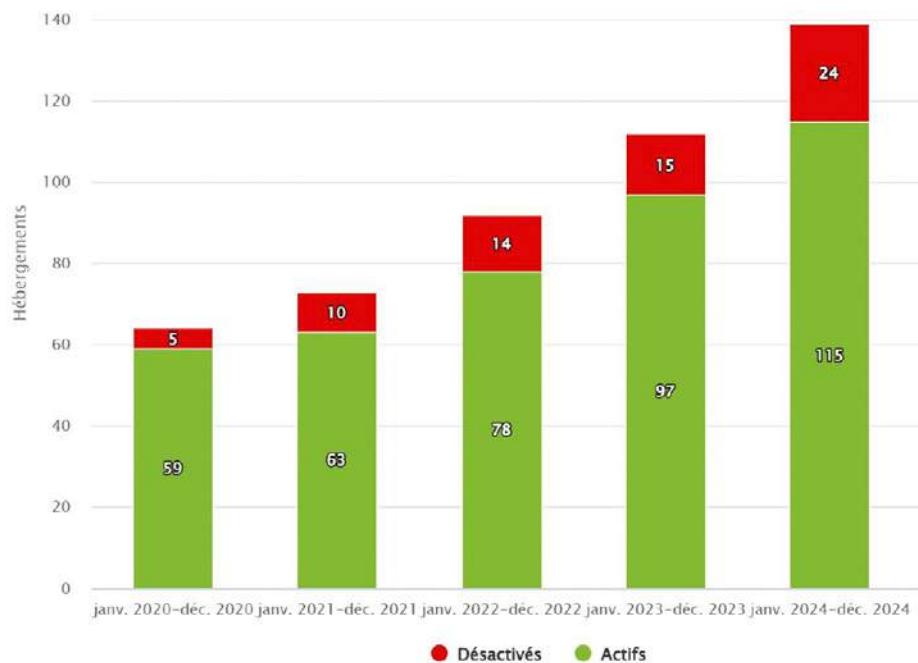
Circuit du Mont Alta



# Taxe de séjour

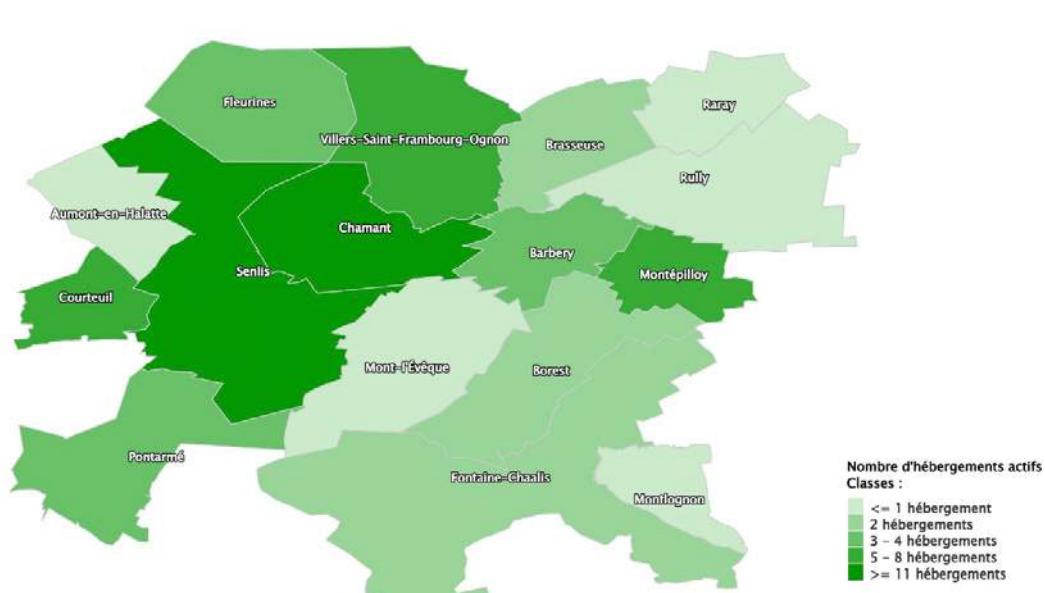
En 2024, 115 hébergements touristiques actifs ont été enregistrés sur la plateforme dédiée à la taxe de séjour.  
Le montant collecté s'élève à 250 109 €.

Evolution de l'état des hébergements



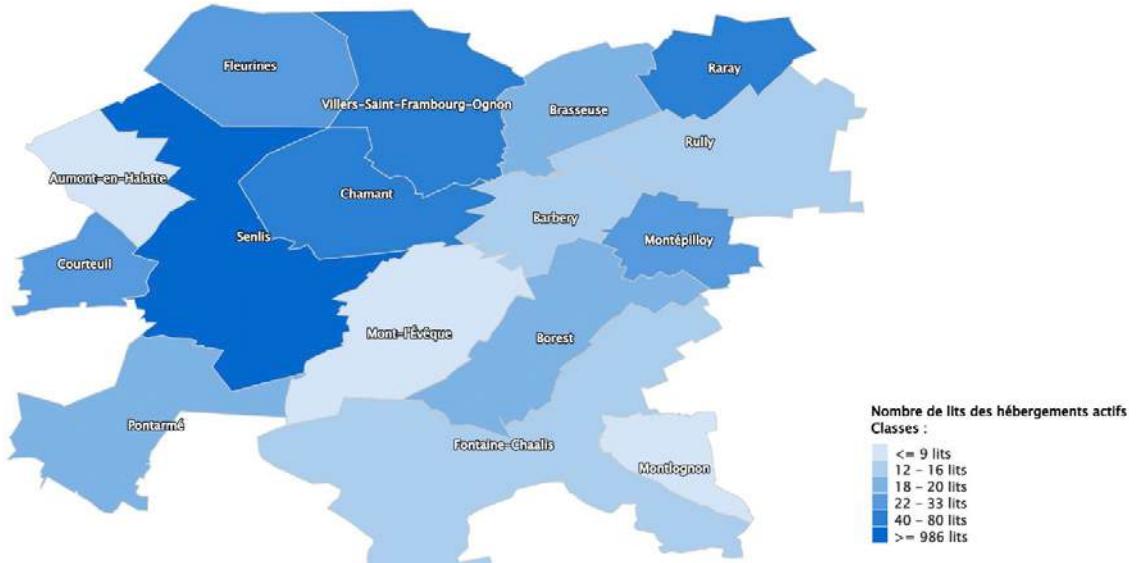
Nombre d'hébergements actifs

Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2024 - déc. 2024



## Nombre de lits des hébergements actifs

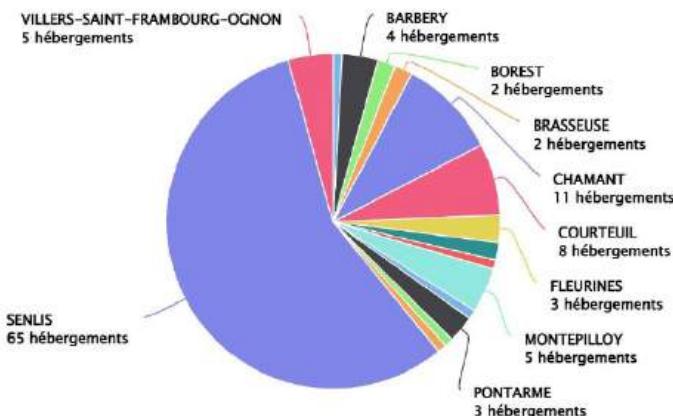
Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2024 - déc. 2024



### Nombre d'hébergements actifs

Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2024 - déc. 2024

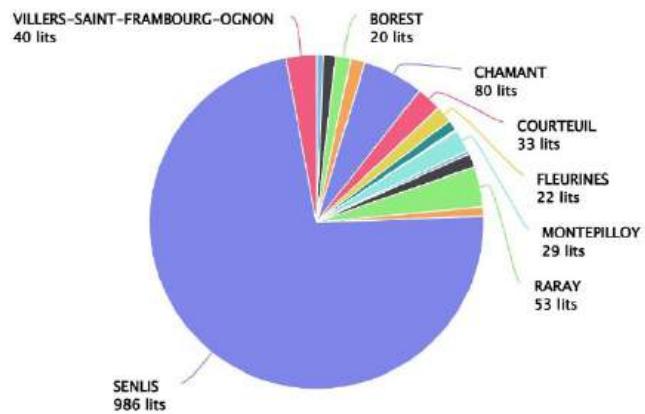
115 hébergements



### Nombre de lits des hébergements actifs

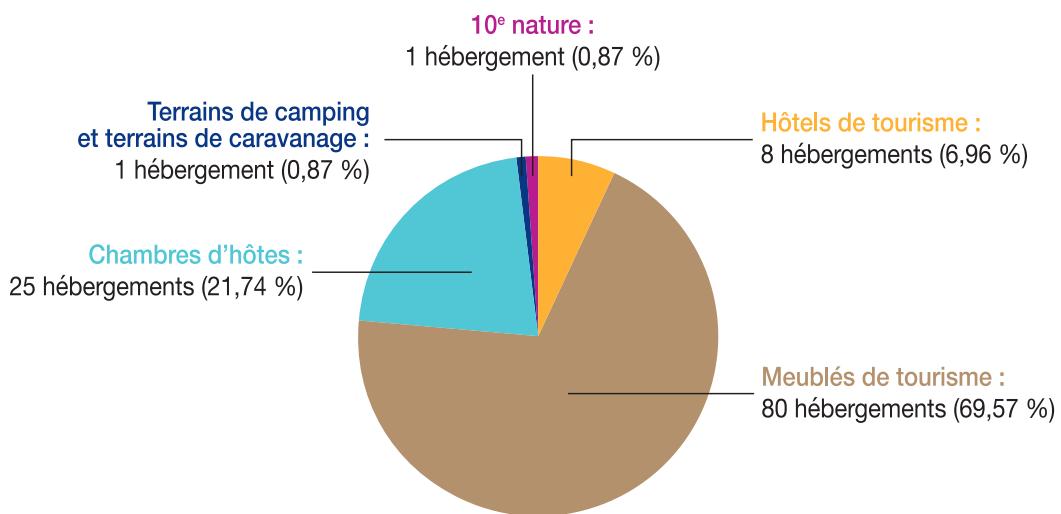
Communauté de communes Senlis Sud Oise - janv. 2024 - déc. 2024

1 358 lits



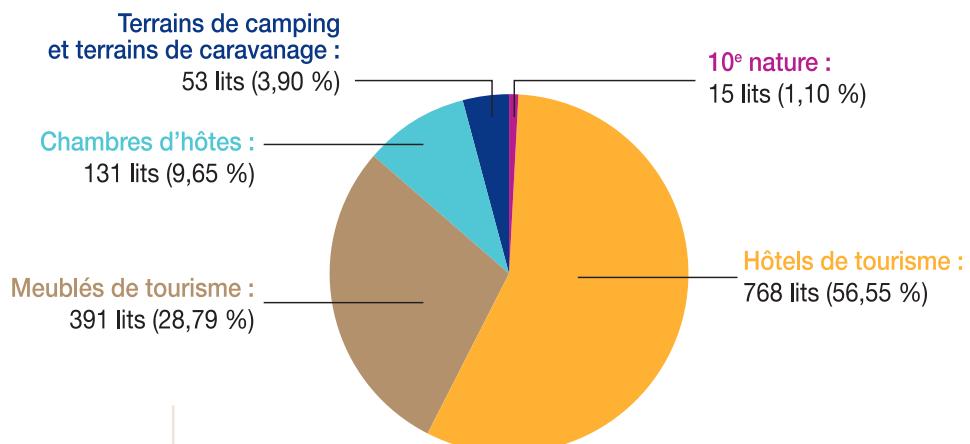
### Hébergements actifs par nature d'hébergement

Nombre d'hébergements : 115



### Hébergements actifs par nature d'hébergement

Nombre de lits : 1 358





# LA PETITE ENFANCE



# LES MISSIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE ET DE LA HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Portée par une dynamique territoriale forte, la CCSSO propose une offre variée de modes d'accueil pour la petite enfance. En 2024, les services se sont étoffés pour mieux répondre aux besoins des familles et des professionnels.

La Communauté de communes Senlis Sud Oise gère un Relais Petite Enfance (RPE) et une halte-garderie itinérante (HGI), animés par 9 agents :

- ▶ **4 éducatrices de jeunes enfants** : une directrice du pôle Enfance, Jeunesse et Solidarités, une responsable du RPE, une animatrice du RPE, et une directrice de la halte-garderie,
- ▶ **3 auxiliaires de puériculture,**
- ▶ **2 animatrices petite enfance** titulaires du CAP Petite Enfance.

En 2024, le Relais Petite Enfance a recruté une animatrice à temps partiel. Cette évolution a entraîné une modification de l'agrément CAF, porté à 1,6 Equivalent Temps Plein. Le nombre d'ateliers a ainsi été augmenté pour répondre aux attentes des assistants maternels. Le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous s'est réduit.

L'année 2024 a également été marquée par le renouvellement du projet de fonctionnement du RPE, désor-

mais fixé pour la période 2024-2028. Ce projet s'inscrit dans le cadre du référentiel national.

Depuis septembre 2023, la halte-garderie itinérante a doublé ses capacités d'accueil avec la mise en place d'une deuxième équipe. L'année 2024 marque donc la première année complète de cette extension. Cette réussite a permis la création de 12 places supplémentaires, répondant ainsi aux besoins des familles du territoire.





## Fonctionnement et missions du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information pour les parents et futurs parents sur les différents modes de garde présents sur le territoire : haltes-garderies, multi-accueils, micro-crèches, Maison d'Assistants Maternels (MAM) ou services de garde à domicile.



**83**

**ASSISTANTS MATERNELS  
EN DÉCEMBRE 2024**

Un guide des modes d'accueil, régulièrement actualisé, leur est remis. Il contient les spécificités et coordonnées de chaque structure. Ce guide permet aux familles de trouver une solution de garde proche de leur domicile ou de leur lieu de travail. En décembre 2024, 83 assistants maternels étaient recensés.

Le RPE accompagne les familles dans leurs démarches administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel : déclaration mensuelle, calcul des congés payés, rupture de contrat... Il les informe des prestations disponibles auprès de la CAF, du Département, ou encore de la Région.

Un espace de médiation leur est proposé en cas de litige avec un salarié, afin d'apaiser les situations conflictuelles.

Les parents ont également accès à une documentation actualisée (contrats, fiches techniques, etc.), consultable sur rendez-vous ou via le site de la communauté de communes.

Pour les assistants maternels agréés et les gardes à domicile, le RPE est un espace de rencontres, d'échanges et d'information. Une mise en relation avec les familles à la recherche d'un assistant maternel peut leur être proposée.

En cas de questions sur leur statut (rémunération, congés...), une réponse leur est apportée dans les meilleurs délais, les animatrices ayant à cœur de les accompagner avec réactivité, généralement dès la fin des ateliers ou des rendez-vous.

Les enfants bénéficient également de cette structure, à travers des temps d'éveil organisés six fois par semaine depuis septembre 2024. Ces ateliers sont variés : motricité, patouille, éveil musical, activités manuelles, ateliers sensoriels – via le concept de snoezelen –, sorties à la bibliothèque, aux musées de Senlis ou encore à la ferme pédagogique.

Un service de documentation spécifique est mis à disposition : tarifs en vigueur, fiches techniques, contrats... Ces documents sont régulièrement mis à jour selon les évolutions de Pajemploi, le dispositif dédié de l'URSSAF, ou de la convention collective, révisée en janvier 2022.

Les assistants maternels ont aussi accès à la formation continue. Le RPE organise des sessions en partenariat avec un organisme spécialisé, dans les locaux de la communauté de communes.

En cas de litige avec un employeur, le RPE propose un accompagnement et peut orienter l'assistant maternel vers la DIRECCT (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) si un appui juridique est nécessaire.



## Qu'est-ce que la halte-garderie itinérante ?

La halte-garderie itinérante est une structure rurale créée en 2010. Elle accueille 24 enfants par jour.

Elle se déplace dans quatre communes : Fontaine-Chaalis, Pontarmé, Villers-Saint-Frambourg-Ognon et Barbery, quatre jours par semaine, de 9 heures à 17 heures.

Deux équipes, encadrées par une directrice, travaillent autour de projets communs.

Un accueil occasionnel est proposé chaque mois, selon les disponibilités et les besoins des familles.

Les activités quotidiennes, en intérieur ou en extérieur, sont centrées depuis plusieurs années sur la nature.

En 2024, l'équipe a été formée à l'approche snoezelen, axée sur la stimulation sensorielle douce et le bien-être. Elle organise plusieurs fois par mois des ateliers de relaxation et d'éveil des sens dédiés aux enfants.

Le projet d'établissement a été réécrit en 2024 afin d'adapter les orientations aux pratiques professionnelles.

# 24

ENFANTS ACCUEILLIS  
PAR JOUR



## Promotion du métier d'assistant maternel

En 2024, le RPE a conçu un flyer pour valoriser le métier d'assistant maternel. Ce document est accessible sur le site Internet de la CCSSO et distribué lors des rendez-vous. Il s'inscrit dans l'une des missions fondamentales du RPE : promouvoir cette profession.

Le Relais Petite Enfance est à l'écoute des personnes souhaitant exercer ce métier. Il les informe sur les conditions d'exercice et les aides à l'installation proposées par la CAF et le Département. Des documents

détaillant les droits et obligations du métier leur sont remis.

Chaque candidat est reçu lors d'un rendez-vous personnalisé. Le RPE l'accompagne dans toutes les démarches nécessaires à l'obtention de l'agrément : rédaction du courrier au Département, information sur les réunions PMI (Protection maternelle infantile) et accès à la formation initiale.

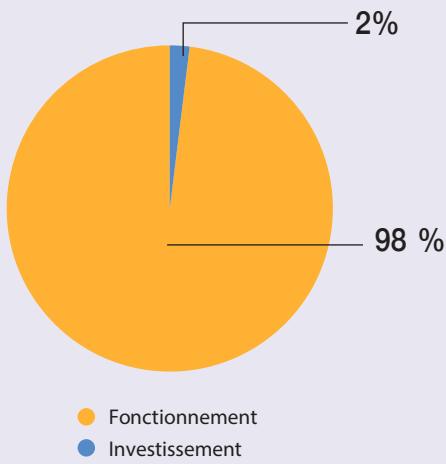
# LES CHIFFRES DU SERVICE PETITE ENFANCE

ÉVÉNEMENTS COMMUNS	1 carnaval	4 chasses aux œufs	1 fête de la petite enfance	1 pique-nique	1 spectacle de Noël
	2 matinées partagées à la HGI avec 2 assistantes maternelles	4 formations thématiques	4 conférences	2 gazettes de la petite enfance rédigées	4 stagiaires accueillis

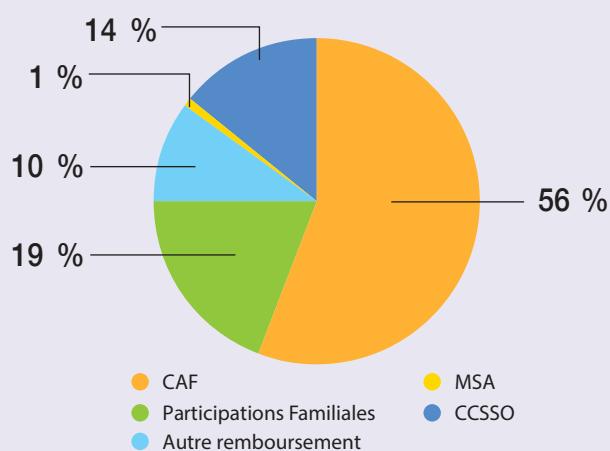
LA HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE	6 professionnels	67 enfants accueillis	16 communes représentées	24 places par jour	182 jours d'ouverture
	1 456 heures d'accueil	1 nouveau projet d'établissement	3 journées pédagogiques	3 vacataires : une infirmière puéricultrice, un médecin référent, un psychologue	<p>Taux de fréquentation global : 85,13 %</p> <p>Fontaine-Chaalis : 87,37 %</p> <p>Pontarmé : 88,41 %</p> <p>Villers-Saint-Frambourg-Ognon : 79 %</p> <p>Barbery : 87,24 %</p>

## — LE COÛT DU SERVICE —

HGI - Dépenses 2024



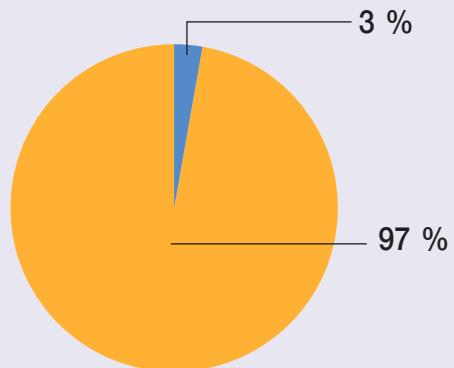
HGI - Recettes 2024



<b>LE RELAIS PETITE ENFANCE</b>	<b>2</b> animatrices à temps partiel (agrément CAF à 1,6 ETP)	<b>80</b> assistants maternels au 1 <sup>er</sup> janvier, <b>83</b> au 31 décembre 2024 ( <b>267</b> places en fin d'année)	<b>752</b> contacts	<b>110</b> activités collectives dans 7 communes	<b>53</b> ateliers d'éveil, <b>10</b> ateliers musicaux, <b>9</b> ateliers patouille, <b>30</b> ateliers motricité, <b>8</b> snoezelen
	<b>4</b> sorties au musée, <b>3</b> à la bibliothèque, <b>1</b> à la ferme pédagogique	<b>6</b> ateliers pendant la grande semaine de la petite enfance	<b>15</b> ateliers intergénérationnels	<b>42</b> assistants maternels et <b>149</b> enfants participants	<b>32</b> rendez-vous individuels
	<b>23</b> assistants à la réunion de rentrée	<b>30</b> assistants aux conférences	<b>3</b> formations organisées	<b>10</b> nouveaux assistants rencontrés, dont <b>5</b> accompagnés dans leur démarche d'agrément	

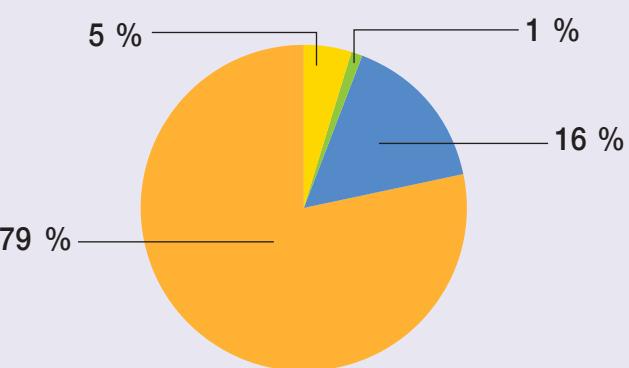
### — LE COÛT DU SERVICE —

RPE - Dépenses 2024



● Fonctionnement  
● Investissement

RPE - Recettes 2024



● CAF  
● Conseil Départemental  
● CCSSO  
● MSA





# L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

La CCSSO assure depuis plus de 10 ans la gestion des assainissements non collectifs sur son territoire.

Afin de pouvoir agir sur la protection de la ressource en eau mais aussi se donner les moyens de travailler sur des grands sujets tels que la REUT des eaux usées, la Communauté de communes a mené durant toute l'année 2024 des études financières, juridiques et techniques pour permettre le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, jusqu'à maintenant assurées par les communes.

## Création de la commission eau et assainissement

En 2024, une nouvelle commission d'élus a été constituée afin de traiter des sujets du grand cycle et du petit cycle de l'Eau. Cette commission est présidée par Guillaume Maréchal. Elle est constituée d'élus municipaux et d'élus communautaires.

Cette commission s'est réunie 3 fois en 2024, en juin, septembre et novembre pour aborder des sujets variés,

allant du règlement du SPANC à la détermination de la taxe GEMAPI.

Deux syndicats de rivière (le Syndicat Mixte Oise Aronde et l'Entente Oise Aisne) sont venus présenter leurs actions et leur rapport d'activités.

## Le transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif à la CCSSO ?

La CCSSO s'est fait accompagner tout au long de l'année 2024 par un cabinet juridique, un bureau d'études techniques et un cabinet financier pour étudier la possibilité que les communes transfèrent leurs compétence eau potable et assainissement à la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Ces études se prolongeront durant l'année 2025 afin que le transfert, s'il se fait, soit opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

# La GEMAPI : 2024, une année record pour les précipitations

L'année 2024 a enregistrée des records de précipitations engendrant des inondations dans plusieurs communes de notre territoire. Borest, Senlis et Mont-l'Évêque ont été les plus touchées.

La CCSSO a participé à plusieurs réunions publiques pour faire le lien entre les riverains et les syndicats de rivière et réexpliquer les droits et les devoir de chacun.

La CCSSO a transféré aux syndicats de rivière la Gestion des Milieux Aquatique et la Protection des Inondation « GEMAPI ».

Le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) est présent sur le bassin versant de la Nonette et mène des actions concrètes en lien avec la protection de la ressource en eau.

## Les chiffres clés du SISN en 2024 :



La taxe GEMAPI 2024, qui finance une partie de notre participation aux différents syndicats de rivière, est identique à celle de 2023.

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La CCSSO assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés générés sur l'ensemble de ses communes membres. Les déchets ménagers et assimilés correspondent aux déchets produits par les ménages, administrations, entreprises qui en raison de leur volume et caractéristiques ne présentent pas de contraintes de collecte ou de traitement spécifique.

## Les compétences

La collecte des déchets ménagers est une compétence obligatoire de la CCSSO.

Cette collecte s'effectue conformément au règlement de collecte pour les particuliers et les professionnels (délibération 96CC191224 du 19 décembre 2024).

La compétence de traitement des déchets a été transférée au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

La politique communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés est définie lors des commissions Prévention et Préservation de l'Environnement. Depuis

septembre 2020, elle est présidée par M. Jacky Mélique, vice-président de la CCSSO. Cette commission est constituée d'élus municipaux et communautaires.

Toutes les communes sont représentées, à l'exception de Villers-Saint-Frambourg-Ognon et de Fontaine-Chaalis.

En 2024, la commission s'est réunie sept fois. Elle propose des modifications du planning de collecte, prend en compte l'évolution de la législation, veille au bon fonctionnement de la collecte, élabore le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et participe à la création de la Commission Consultative d'élaboration et de Suivi (CCES).

## Les moyens humains du service environnement

Le service Environnement de la CCSSO est assuré par trois agents territoriaux à temps plein : un responsable de service et deux ambassadeurs du tri, sous la responsabilité de la directrice du Pôle Transition Écologique et Environnement.

### Leurs missions sont les suivantes :

- Gestion de la collecte et contrôle des prestataires,
- Suivi de terrain et sensibilisation au tri,
- Apposition de flyers sur les bacs « non conformes » (verre, débordement, erreur de tri...),
- Service de livraison à la demande (1 030 conteneurs livrés, 142 composteurs vendus).



## La prévention et la sensibilisation

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité produite sur le territoire et à améliorer la qualité du tri.

Le compostage est la transformation naturelle des matières organiques, déchets de cuisine et de jardin, par les micro-organismes du sol en une terre riche en minéraux : le compost.

La CCSSO accompagne les particuliers, les entreprises, les administrations souhaitant bénéficier d'un composteur. Pour cela, la collectivité participe à l'achat du composteur à hauteur de 60 %. En 2024, la CCSSO a vendu 126 composteurs aux habitants des 17 communes.

Modèles	400 litres	600 litres
Plastique	17 euros	24 euros
Bois	23 euros	26 euros
Bioseau plastique	1,50 euro	

Modèles	400 litres	600 litres	TOTAL
Plastique	46	25	71
Bois	32	23	55

## La distribution de sacs

Une opération de distribution de sacs de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), ou sacs noirs, et Sélectifs (sacs jaunes) pour le centre-ville de Senlis s'est déroulée du 26 février au 8 mars 2024, puis au siège de la CCSSO le reste de l'année.

### 5 803 rouleaux OMr et Sélectifs ont été distribués :

- Tri : 3 165 rouleaux jaunes (63 300 sacs de 50 litres),
- OM : 2 638 rouleaux gris (65 950 sacs de 30 litres),
- OM pro : 26 rouleaux rouges (650 sacs de 50 litres),
- OM pro : 162 rouleaux rouges (4 050 sacs de 100 litres),
- Déchets verts : 2 427 paquets (48 540 sacs de 100 litres).

## La communication

Le site internet de la CCSSO propose des pages dédiées pour sensibiliser et accompagner les habitants dans la prévention de leurs déchets et pour mieux trier, ainsi que des formulaires en ligne pour toutes demandes.

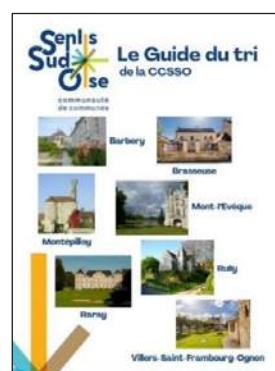
Des informations sont également publiées sur les panneaux électroniques d'informations ou dans les bulletins municipaux communaux.

### LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La CCSSO a réalisé différents documents de communication afin d'informer les usagers sur le tri des déchets, notamment concernant le bac de sélectif, les ordures ménagères, les points d'apports volontaires pour le verre, ainsi que pour la collecte des encombrants – guides du tri pour les particuliers ou les professionnels, ainsi que des flyers.

### LES GOODIES ET GUIDES

La CCSSO propose également différents *goodies* comme : l'étiquette « stop-pub » pour les boîtes aux lettres, le magnet du tri, les guides du tri, les guides du compostage.



## Le calendrier de collecte

Le calendrier de collecte est édité tous les ans et distribué dans chaque boîte aux lettres au mois de décembre. Il est également consultable et téléchargeable sur le site internet ou disponible dans chaque mairie.



## Les relations usager

La Communauté de communes Senlis Sud Oise porte une attention particulière à sa relation de proximité avec les usagers du service.

Les relations sont quotidiennes sur les thématiques suivantes :

- Difficultés rencontrées lors des collectes,
- Modalités de collecte,
- Dotation de bacs ou de sacs,
- Commande de composteurs,
- Livraison de bacs ou de composteurs.

## Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), 6 axes ont été définis à la suite des 10 ateliers de concertation pour répondre aux objectifs de réduction des déchets, de valorisation et de sensibilisation. Les 6 axes sont :

- Impliquer les acteurs et la population,
- Éco-exemplarité en matière de prévention des déchets,
- Lutte contre le gaspillage,
- Gestion de proximité des déchets verts et biodéchets,
- Augmenter la durée de vie des produits,
- Favoriser la consommation responsable.

## Les animations

### AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les ambassadeurs du tri se déplacent dans les établissements scolaires du territoire pour sensibiliser les jeunes au tri des déchets (4 thématiques).

La séance dure environ 60 minutes et s'adresse essentiellement aux élèves du CE1 au CM2. À l'issue, un diplôme et des goodies sont remis à chaque participant.



En 2024, les ambassadeurs de tri ont réalisé 14 animations dans 6 écoles du territoire pour 319 élèves (écoles de Rully, Thiers-sur-Thève, Senlis et Pontarmé).

### DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES

Les ambassadeurs sont disponibles pour effectuer des interventions auprès des habitants, gardiens ou syndicats de copropriété afin de rappeler les consignes de tri.

### SUR LE MARCHÉ ALIMENTAIRE DE SENLIS

Les ambassadeurs ont réalisé une animation sur les consignes de tri des déchets sur le marché alimentaire de Senlis.

Cette animation a permis de sensibiliser 50 personnes.

### AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

Les ambassadeurs se tiennent également à disposition des professionnels, commerçants, entreprises du territoire afin de les aider à effectuer le tri dans leurs locaux. Lors de la première adhésion à la collecte, une convention de collecte et un dépliant d'information sont remis aux professionnels.

### SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La SERD s'est déroulée du 16 au 24 novembre, à cette occasion la CCSSO a organisé plusieurs événements, comme des formations au compostage, des animations sur le tri des déchets dans les écoles ou sur le marché alimentaire de Senlis et des ateliers de concertation locale sur la consommation responsable ou le gaspillage alimentaire dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

# Les partenaires

## SUD OISE RECYCLERIE

Le bilan 2024 met en évidence une activité soutenue, avec un impact fort sur l'insertion, la collecte solidaire et le développement du réemploi local. Les nombreuses actions partenariales renforcent l'ancrage territorial et les projets pour 2025 confirment une dynamique de croissance autour de l'économie circulaire.

Rappel des territoires concernés : ACSO, CCPOH, CCLVD, CCSSO.

### ▪ Insertion sociale et professionnelle

62 salariés en insertion (25 femmes – 37 hommes) dont : 46 résidents de l'ACSO (26 issus de quartiers prioritaires), 2 de la CCPOH, 8 de la CCLVD, 6 d'autres territoires.

Statuts des bénéficiaires : diversité d'allocataires (RSA, AAH, ASS, jeunes, TH, DE, DELD).

Sorties positives : 59 % de sorties dynamiques (8 en formation qualifiante, 4 en CDD < 6 mois, 2 en CDI, 1 en école d'aide-soignante (IFSI).

### ▪ Activité de collecte et de réemploi

- ▷ 9 829 dépôts reçus pour 309 tonnes, dont 867 pour la CCSSO pour 30 tonnes.
- ▷ 345 enlèvements à domicile pour 189 tonnes dont 60 pour la CCSSO pour 21 tonnes.
- ▷ 34 débarras pour 64 tonnes, dont 2 pour la CCSSO pour 6 tonnes.
- ▷ Actions " Fin de brocante " : 21 actions et 18 tonnes réemployées.

**Bilan 2024 CCSSO : 927 apports et collectes pour 72 tonnes.**

## LE TIERS LIEU

Convention d'objectifs et de partenariat signée avec la CCSSO le 23 août 2024 - Axes stratégiques de la convention :

1. Climat-Air-Énergie
2. Déchets & Économie Circulaire

## A - VOLET CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

### Action 1 – Déploiement et animation d'une Rosalie

- École de Brichébay : 42 enfants transportés durant l'année scolaire 2024–2025
- 1 conducteur recruté à temps partiel
- Animations auprès des parents : incitation à participer à « Mai à vélo » et mise en place de vélo-bus
- Entretien mécanique assuré par un bénévole (20 heures sur 8 mois)
- Participation à 3 événements hors temps scolaire
- Inauguration de la voie verte (Senlis – Amazon)

- Journée mobilité douce (Semaine de la mobilité - formation agents KEOLIS)
- Rue aux enfants (quartier Bonsecours)

### Action 2 – Sensibilisation à l'environnement & économies d'énergie - 13 ateliers organisés :

- Fresques du climat, des déchets, de la résilience alimentaire, de l'économie circulaire
- Ateliers sur l'énergie, la biodiversité (nichoirs, mangeoires)
- 155 participants sensibilisés

## B - VOLET DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### Action 3 – Compostage collectif

- Accompagnement à l'installation de 6 sites à Senlis
- 3 projets en attente : Brichébay, Quartier militaire, Écoquartier
- Participation aux réunions avec bailleurs et syndics
- 1 recrutement en cours via la Mission Locale
- Formation « Guide composteur » en cours.

### Action 4 – Répare Café

- 12 séances organisées
- 70 objets amenés, 43 réparés
- Besoin identifié : formation des bénévoles en diagnostic, sécurité électrique, soudure, etc.

### Action 5 – Projets d'économie circulaire

#### ▷ Outillothèque

- Étude de faisabilité réalisée, 75 personnes intéressées, outils souhaités : jardinage, bricolage, cuisine, bureautique
- Ouverture tous les vendredis soir
- Réservation via un site internet
- 20 outils disponibles dès la 1<sup>re</sup> année
- Prêt gratuit avec caution, retour sous 7 jours
- Premiers achats effectués

#### ▷ Conserves artisanale

- Accompagnement par Bio Hauts-de-France
- Questionnaire diffusé > 4 maraîchers intéressés
- Comité de pilotage prévu pour les étapes suivantes

#### ▷ Communication et valorisation

- Nombreux articles de presse (Oise Hebdo, Courrier Picard, Le Parisien)
- Vidéo promotionnelle de la Rosalie
- Logos visibles sur les véhicules

#### Perspectives 2025 :

Investissement dans une remorque à assistance électrique, du matériel pour entretien des sites de compostage et d'outils pour l'outillothèque. Création du site de réservation en ligne et formation des bénévoles réparateurs.

# Les tonnages par flux de déchets

## Récapitulatif des tonnages collectés

	2024
Ordures ménagères résiduelles (PàP)	4 565
Ordures ménagères résiduelles (PAV)	320
Sélectif (PàP)	1 866
Sélectif (PAV)	121
Déchets verts	1 502
Verre (PAV)	829
Encombrants	224



# Les collectes

## LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Pour ce type de collecte, les conteneurs ou sacs sont fournis par la communauté de communes. La CCSSO reste propriétaire des conteneurs qu'elle met à disposition des usagers et en assure la maintenance.

Les types de déchets collectés sont :

- Les ordures ménagères résiduelles (bac noir),
- Les recyclables (bac jaune),
- Les déchets verts (saisonniers),
- Les encombrants (sur rendez-vous).

## LES DÉCHETS VERTS

Ce sont les végétaux issus de l'entretien des jardins : tonte, taille, feuilles mortes, élagage d'arbres... Les déchets verts collectés font l'objet d'un compostage.

## LA DÉCHETTERIE

La déchetterie du territoire est implantée sur la commune de Barbery. En 2024, elle a enregistré un total de 29 485 visites, témoignant de l'importance de son rôle dans la gestion des déchets pour l'ensemble des habitants du secteur.

## LES COLLECTES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. Les bornes sont réparties de manière homogène pour garantir un accès équitable au service.



**29 485**

PASSAGES À LA DÉCHETTERIE

# Le financement

## COÛT DU SERVICE DE COLLECTE ET DU TRAITEMENT

**Les publics concernés** : particuliers, professionnels, administrations et collectifs des communes suivantes : Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Montépilloy, Mont-L'Évêque, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève, Villers Saint-Frambourg-Ognon.

Pour les particuliers, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est prélevée sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Le montant de la TEOM à payer est indiqué sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

La TEOM comprend la collecte en porte à porte et le traitement :

- du Sélectif (bac jaune),
- des ordures ménagères résiduelles (OMr bac gris ou noir ou rouge)
- des déchets verts,
- des encombrants,
- l'accès aux déchetteries,
- la mise à disposition et la maintenance des bacs,
- l'accès aux Points d'Apport Volontaire (PAV).

**À noter : pas d'augmentation des taux de TEOM en 2024**

> Senlis : 8,65 %

> Autres communes : 6,75 %

## LA REDEVANCE SPÉCIALE

La CCSSO a mis en place un service aux entreprises, commerces et administrations afin de collecter les déchets assimilés ménagers installés sur le territoire. Cette collecte se déroule en même temps que la collecte des particuliers, une ou plusieurs fois par semaine selon les communes, dans des bacs identifiés et adaptés aux besoins des entreprises.

Ce service est applicable uniquement pour les professionnels et les établissements publics qui en font la demande.

Une convention est établie entre l'entreprise et la CCSSO pour définir le volume et le type de déchets qu'elle produit. La dimension du bac est révisable à tout moment.

### Calcul de la redevance Spéciale 2024 :

coût du service = nombre de bacs

x volume du bac

x fréquence de collecte hebdomadaire

- 240 litres

x 52 semaines

x coût au litre 0,02255 €

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le budget général.

## LE BUDGET TEOM

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

Le montant de la TEOM varie en fonction de la valeur locative de l'habitation, sans liaison avec la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. En 2024, l'ensemble des communes de la CCSSO est concernée par ce mode de financement.

### Montant annuel global des dépenses

	Montant
Dépenses d'investissement	103 047 €
Dépenses de fonctionnement	2 952 760 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 055 807 €</b>

### Montant annuel global des recettes

	Montant
Recettes d'investissement	0 €
Recettes de fonctionnement	3 407 916 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 407 916 €</b>



# LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET LA MOBILITÉ

L'année 2024 a été une période de structuration et de concrétisation pour de nombreux projets portés par le Pôle Transition Ecologique et Environnement. Les actions menées traduisent un engagement fort en faveur de la transition énergétique, du développement des mobilités durables et de la qualité de vie au quotidien.

Trois projets ambitieux ont été mis en œuvre durant cette année :

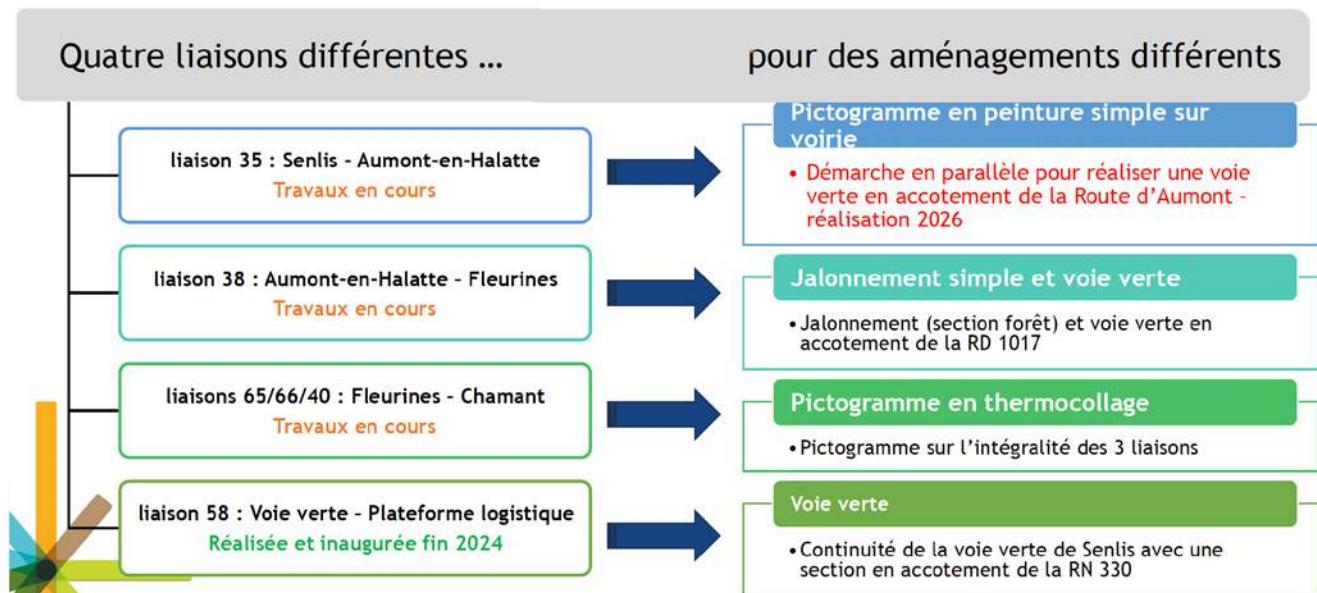
- L'activation de liaisons dédiées au vélo et l'avancement du schéma directeur cyclable, pierre angulaire d'une mobilité douce renforcée,
- Le déploiement massif du dispositif Voltalis, pour la sobriété énergétique,
- La réussite du dispositif Rosalie, navette scolaire innovante.

## Schéma directeur cyclable : phase 1 en cours

Lancée en 2024, la première phase du schéma directeur cyclable marque une étape essentielle dans la volonté du territoire de promouvoir des alternatives durables à

la voiture individuelle. Cette phase 1 s'inscrit dans une démarche globale visant à dessiner une vision cohérente et ambitieuse de la mobilité cyclable à long terme.

### Avancement de la phase 1 du Schéma Directeur Cyclable



Ce travail de planification permet d'anticiper les besoins de déplacement à vélo dans les années à venir, tout en intégrant les enjeux de sécurité, d'intermodalité et de continuité des itinéraires. Il s'agit non seulement de répondre à une demande croissante de la population pour des modes de transport plus respectueux de l'environnement, mais aussi de rendre le territoire plus attractif et plus accessible pour tous les publics



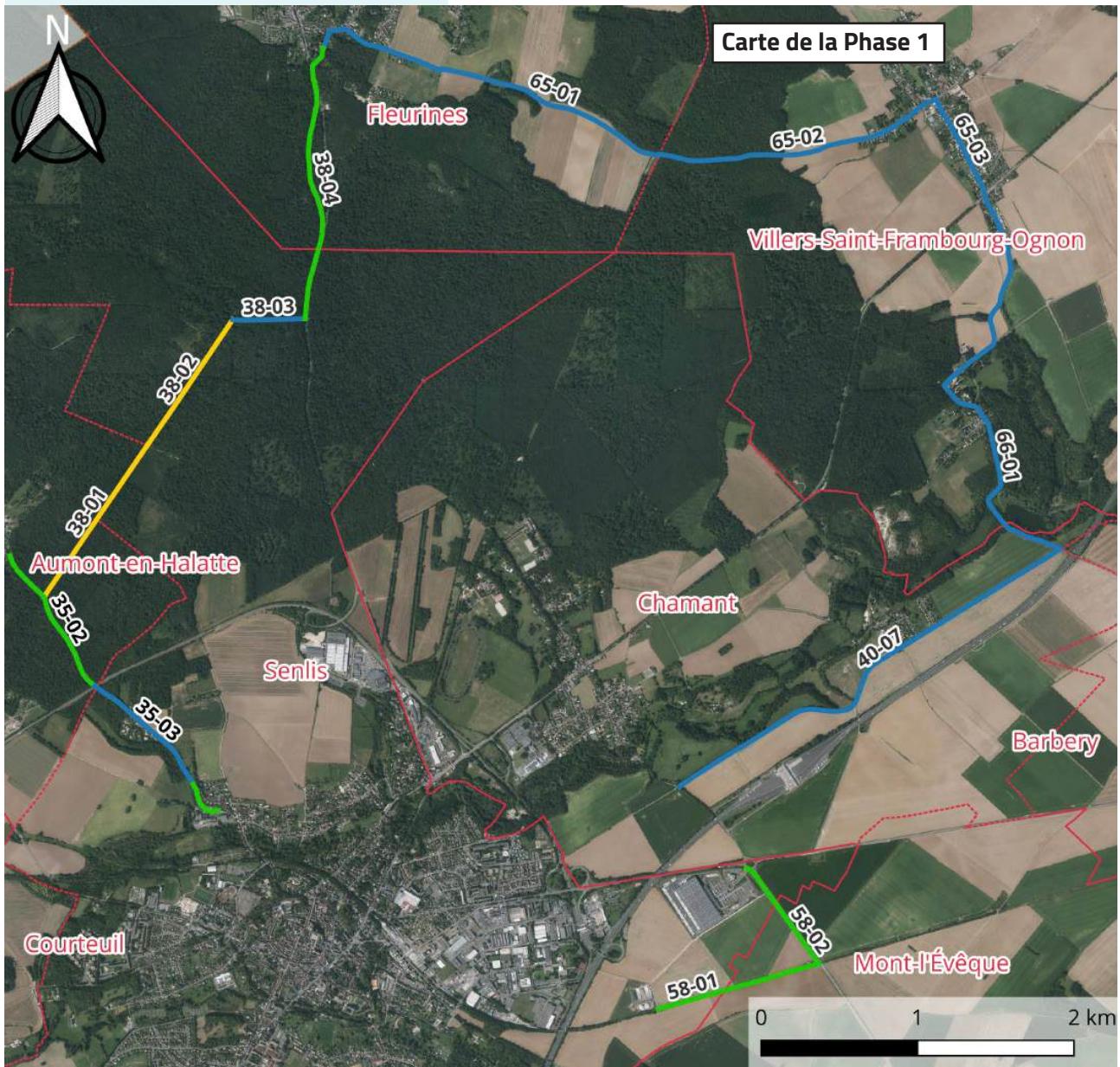
## Liaisons cyclables : chiffres clés

**4** chantiers lancés dans cette phase 1

**1** voie verte inaugurée

**2** routes principales concernées par des voies vertes en accotement

**3** typologies d'aménagement mises en œuvre



# Le dispositif Voltalis

En 2024, le territoire a engagé une action forte en faveur de la sobriété énergétique, en déployant le dispositif Voltalis. Ce système, destiné aux logements chauffés à l'électricité, permet de piloter les radiateurs à distance et de suivre sa consommation en temps réel, sans perte de confort pour les usagers. L'opération, rapide et à grande échelle, s'est déroulée en moins de deux mois et ouvre la voie à une gestion plus intelligente de l'énergie à l'échelle locale.

## UN DÉPLOIEMENT EXPRESS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Le dispositif Voltalis a été déployé sur les 17 communes du territoire entre mi-septembre et mi-novembre 2024, soit en seulement deux mois. Cette opération coordonnée a permis de proposer le service à un très grand nombre de foyers éligibles.

**2 870**  
LOGEMENTS ÉLIGIBLES

## UN FORT POTENTIEL D'ÉQUIPEMENT

Au total, sur 2 870 logements chauffés à l'électricité et éligibles au dispositif, dont 1 373 dans la commune de Senlis, 247 rendez-vous ont été pris avec 114 installations de boîtier.

Ces chiffres illustrent le fort potentiel d'économies d'énergie du dispositif Voltalis, qui permet de limiter la consommation électrique des logements pendant les périodes de forte sollicitation du réseau.

## UN BOÎTIER SIMPLE POUR UN USAGE EFFICACE

Le cœur du dispositif repose sur l'installation d'un boîtier connecté dans les logements concernés. Celui-ci permet :

- de piloter les chauffages électriques à distance, notamment lors des pics de consommation,
- de suivre les consommations en temps réel, grâce à une interface accessible aux usagers.

L'installation est gratuite et sans abonnement, ce qui rend le dispositif accessible et attractif pour les foyers concernés.

# Les permanences ADIL

Visant à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) organise des permanences chaque mois sur le territoire intercommunal.

## UN CONSEIL PERSONNALISÉ À FRÉQUENCE RÉGULIÈRE

Les permanences « info logement » ont lieu au 1<sup>er</sup> étage du Centre de rencontres Georges Clémenceau à Senlis les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis de chaque mois (9h-12h). Elles sont tenues par un juriste pour des conseils juridiques, financiers et fiscaux.

Les permanences « info énergie » ont lieu à la Maison Départementale de la Solidarité – avenue Étienne Audibert à Senlis les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis de chaque mois (9h-12h). Elles sont tenues par un conseiller France Rénov' pour des conseils en lien avec les travaux de rénovation énergétique et les aides financières existantes.

## BILAN QUANTITATIF

Sur 2024, 301 personnes de la CCSSO se sont rendues dans ces espaces avec 191 personnes pour des consultations juridiques et 110 personnes pour des consultations France Rénov'.



# Journée de la transition écologique

## UN FRANC SUCCÈS POUR UNE PREMIERE ÉDITION

Organisée sur une journée, une quarantaine de participants ont pu découvrir, partager et échanger ensemble sur les projets mis en œuvre sur le territoire de la CCSSO en faveur de la transition écologique !

Une matinée dédiée à la transition agricole et alimentaire : enjeu important auquel ont été sensibilisés les élus du territoire à travers une fresque de l'alimentation animée par l'association Bio-Hauts-de-France. Celle-ci a également été organisée en partenariat avec le SISN dans le cadre de la semaine de l'eau.

L'association « Au tiers lieu » a également été mise à l'honneur pour leur accueil et le repas préparé dans le cadre d'un atelier de cuisine collaborative des adhérents de l'association.

Une après-midi riche d'interventions dans le cadre du comité de suivi local du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). De la rénovation énergétique à la mobilité durable en passant par la préservation de la biodiversité, toutes les thématiques de la transition écologique ont pu être abordées par les acteurs concernés, qu'ils soient institutionnels, entreprises ou associations.



## Rosalie scolaire : bilan d'une expérimentation réussie

Lancée en 2024, la navette scolaire a rencontré un accueil très favorable dès ses débuts. Ce dispositif de transport innovant, développé en partenariat avec le tiers-lieu de Senlis, repose sur l'utilisation d'un véhicule léger conçu pour transporter plusieurs enfants en toute sécurité. Il s'agit d'une alternative collective et écologique à la voiture individuelle pour les trajets domicile-école. Le bilan de cette première année met en lumière à la fois l'adhésion des familles, la stabilité du modèle économique et un impact environnemental mesurable.

## UNE FORTE ADHÉSION DÈS LE LANCEMENT

Dès l'ouverture des inscriptions à l'école Brichebay de Senlis, les préinscriptions ont été complètes, témoignant d'un intérêt marqué pour ce nouveau mode



de transport. Tout au long de l'année, la demande est restée croissante, confirmant la pertinence de l'initiative et son adéquation avec les attentes des usagers.

## BILAN QUANTITATIF

À la fin de l'année scolaire, 40 enfants ont utilisé la navette Rosalie.

Le dispositif repose sur un fonctionnement par périodes scolaires, avec une capacité de huit enfants par période, soit cinq périodes réparties sur l'année scolaire.

## UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL CONCRET

Le recours à la Rosalie a permis d'éviter un volume significatif de déplacements en voiture individuelle. Plus de 2 000 kilomètres de trajets en voiture ont été évités grâce à la navette Rosalie.

## UN FINANCEMENT STABILISÉ

Le coût total du dispositif s'est élevé à 24 096 €. Ce montant a pu être couvert en grande partie grâce à l'obtention d'une subvention LEADER, qui a permis de financer 80 % du projet.

## PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

Le projet Rosalie se poursuit avec l'identification d'un nouveau site de mise en œuvre.

L'école Anne de Kiev, à Senlis, est pressentie pour accueillir le dispositif à la rentrée de septembre 2025.





# L'ESPACE FRANCE SERVICES ITINÉRANT



# ESPACE FRANCE SERVICES ITINÉRANT

Grâce à son dispositif itinérant, l'espace France services rapproche les services publics des habitants en leur offrant un accompagnement personnalisé et accessible dans les 17 communes du territoire.

## UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

L'espace France services offre des informations et un accompagnement personnalisé en matière de démarches administratives auprès des organismes partenaires : Caisse d'allocations familiales, France Travail, Caisse primaire d'assurance maladie, Assurance retraite, Mutuelle sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Finances publiques, ou encore La Poste.

## UN DISPOSITIF MOBILE ET ACCESSIBLE

Le dispositif France services itinérant constitue un relais de service public allant à la rencontre des habitants pour :

- accueillir, informer et orienter,
- accompagner dans les démarches administratives,
- mettre à disposition des outils numériques ainsi qu'un appui à leur utilisation,
- assurer la mise en relation avec les organismes partenaires,
- fournir une information de proximité,
- proposer des ateliers numériques sur différentes thématiques.

Le choix de l'itinérance permet de se rapprocher des habitants afin de leur offrir une réponse rapide et de qualité. Un planning mensuel est largement diffusé sur le territoire, disponible en mairie, à l'accueil de la CCSSO, sur son site internet, ainsi que sur l'application de proximité Illiwap.





## ESPACE FRANCE SERVICES ITINÉRANT

**L'aide pour vos démarches administratives au plus proche de chez vous.**



**Gratuit**  
Avec et sans RDV

**Pour connaître les horaires de passage dans votre commune ou prendre rendez-vous :**

[www.ccsso.fr](http://www.ccsso.fr)

Tél : 06 33 52 79 99 - Mail : [franceservices@ccsso.fr](mailto:franceservices@ccsso.fr)











**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

RAPPORT ANNUEL 2024 **66** CCSSO

## UN ACCUEIL GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Ce bus propose un accueil gratuit, confidentiel et sans rendez-vous, garantissant à chaque citoyen du territoire l'accès aux services publics dans un lieu unique.



## France services en chiffres

**2** agents France services formés

**385** permanences assurées

**17** communes desservies

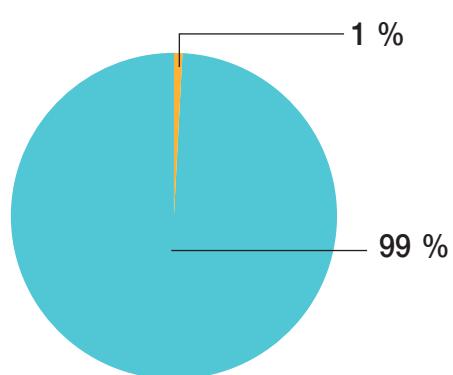
**1 643** démarches réalisées pour les habitants

**1 423** usagers du service

**15** partenaires privilégiés

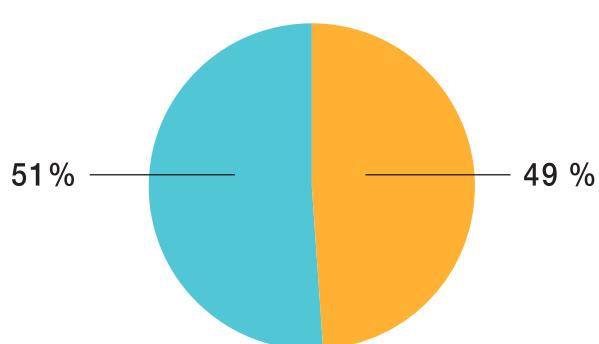
**1** plan de communication activé :  
de nouveaux outils déployés, une campagne de mailing, des publications régulières sur les réseaux sociaux et dans le journal de la CCSSO

## FS - Dépenses 2024



● Fonctionnement  
● Investissement

## FS - Recettes 2024



● CCSSO  
● Etat FNADT

# LE CISPD

## (CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE)

Instance de coordination locale essentielle, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) porté par la Communauté de communes Senlis Sud Oise mobilise institutions, forces de l'ordre et partenaires pour garantir sécurité et tranquillité publique sur le territoire.

### UN CADRE STRUCTURÉ POUR LA CONCERTATION LOCALE

La Communauté de communes de Senlis Sud Oise s'est dotée d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Cette instance constitue un cadre de concertation en matière de lutte contre les troubles à l'ordre public et de prévention des infractions.

Ce conseil a été instauré par le décret du 17 juillet 2002, puis rendu obligatoire par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 mars 2007. Cette obligation concerne les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que celles intégrant une zone urbaine sensible.

Depuis le 2 février 2021, la Communauté de communes de Senlis Sud Oise est compétente pour coordonner et animer le CISPD sur son territoire.

### DES OBJECTIFS COMMUNS POUR LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION

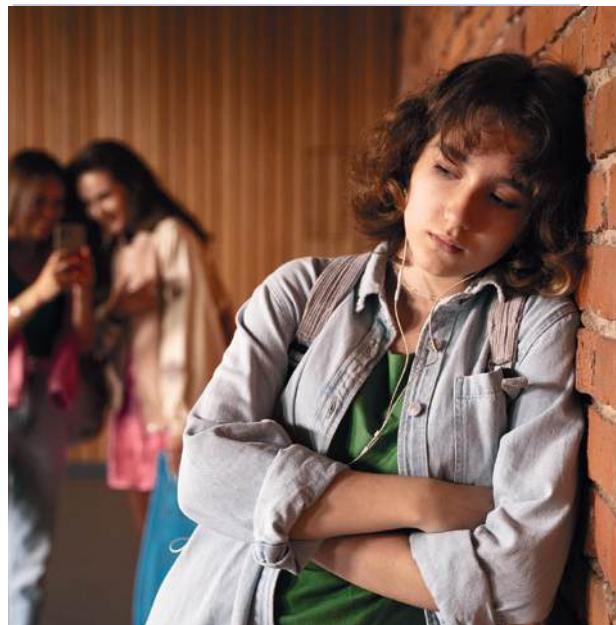
Le CISPD impulse des actions de prévention, lorsque le président et le préfet, après consultation du procureur de la République, estiment que les problèmes de délinquance sont significatifs.

#### Les missions du CISPD :

- Faciliter les échanges d'informations entre les responsables d'institutions et d'organismes publics et privés.
- Définir des objectifs communs pour garantir la sécurité et la tranquillité publiques.
- Être consulté pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance. Ces actions sont inscrites dans les contrats passés entre l'État et les collectivités territoriales, au titre de la politique de la ville.
- Piloter diverses actions de prévention sur le territoire.

### Le CISPD en chiffres

- |           |   |
|-----------|---|
| <b>52</b> | <b>représentants</b>  |
| <b>3</b>  | <b>groupes de travail actifs</b>                                  |
| <b>26</b> | <b>partenaires privilégiés</b>                                    |
| <b>8</b>  | <b>réunions de concertation</b>                                   |
| <b>1</b>  | <b>travail collaboratif avec les 4 gendarmeries du territoire</b> |
| <b>1</b>  | <b>lien constant avec l'Éducation nationale</b>                   |
| <b>1</b>  | <b>diagnostic territorial sur différentes thématiques</b>         |
| <b>1</b>  | <b>règlement intérieur adopté</b>                                 |
| <b>1</b>  | <b>adhésion à l'association Passeport du civisme</b>              |
| <b>11</b> | <b>classes utilisant le Passeport du civisme</b>                  |
| <b>1</b>  | <b>plan d'action élaboré</b>                                      |





communauté  
de communes

[www.ccsso.fr](http://www.ccsso.fr)



---

30 avenue Eugène Gazeau  
ZAE Senlis Sud Oise  
60300 SENLIS

---

03 44 99 08 60  
[accueil@ccsso.fr](mailto:accueil@ccsso.fr)